



Université Senghor

Université internationale de langue française
au service du développement africain

Opérateur direct de la Francophonie

**Mise en place d'une radio culturelle locale : outil de
communication pour la valorisation du
patrimoine culturel du Rwanda**

présenté par

Steven MUTANGANA BOSHYA

pour l'obtention du Master en Développement de l'Université Senghor

Département Culture

Spécialité Communication et Médias

le 18 avril 2013

Directeur : Dr Hdr. Jean-François FAU

Devant le jury composé de :

Dr Hdr. Jean-François FAU	Président
Directeur du Département Culture, Université Senghor	
Madame Gihane ZAKI	Examineur
Professeur d'Égyptologie à l'Université d'Hélwan, Directeur de l'Académie d'Égypte à Rome	
Monsieur Bernard SCHOEFFER	Examineur
Chef du Service de Coopération à Radio France Internationale	

Ce mémoire a été rédigé suivant les consignes du Directeur de Département Culture.

Dédicace

A mon Amour Théodosie Mukudente

A mes chers enfants Laïka Isheja et Ivo Ishya

A mes parents, à mes frères et sœurs

A toutes les victimes du génocide Tutsi.

Remerciement

Notre reconnaissance à M. Dr Hdr. Jean-François Fau, Directeur du Département Culture, pour nous avoir guidé et encouragé à réaliser ce travail.

A tous les enseignants de spécialité Communication et Médias, au personnel de l'Université Senghor, particulièrement Mme Rania El Guindy l'Assistante de Direction au Département Culture.

A M. Willy Rukundo, Directeur général de l'Office rwandais d'information (notre structure professionnelle), qui nous a accordé sa recommandation pour cette formation à l'Université Senghor.

Au Ministère rwandais de l'éducation, pour son appui financier, à travers son département de prêt-bourse.

Notre gratitude à M. Alphonse Umuliisa Batson, Directeur général de l'Institut des musées nationaux du Rwanda et le personnel des musées de Huye et Nyanza, pour l'accompagnement durant le stage professionnel.

Notre reconnaissance au personnel du Ministère rwandais des sports et de la culture pour la collaboration lors de notre recherche à Kigali.

Merci à tous ceux qui, de près ou de loin, ont collaboré à notre recherche pour aboutir à ce mémoire.

Résumé

Le Rwanda, à l'instar d'autres pays africains, a « *de très nombreuses traces qui chacune illustre une période ou un événement marquant de sa longue histoire.* »¹ Des témoignages tangibles sur les activités de l'homme depuis le VII^e siècle av. J- C. aux récents stigmates du génocide Tutsi. Des objets reliés à la colonisation, à la première guerre mondiale et à la mémoire de certaines figures célèbres. Les belles collines de ce pays longtemps baptisé « *demeure de Dieu* »² par nos ancêtres abritent des centaines de sites historiques, archéologiques et culturels dont la première *cité sainte* africaine, Kibeho. Les traditions orales, les savoir-faire artistiques et les pratiques rituelles qui marquent la relation du Rwandais avec le naturel et le surnaturel, sont toujours vivants malgré les vicissitudes du passé.

L'héritage culturel du Rwanda mérite une reconnaissance tant nationale qu'internationale du fait du potentiel de développement qu'il présente. Il a un rôle à jouer dans le renforcement de l'identité commune, sapée depuis la colonisation jusqu'au génocide Tutsi, et dans la croissance économique qu'aspire tout pays en développement. Mais cela ne peut être possible sans mesures liant la politique culturelle aux stratégies communicationnelles, car la richesse culturelle du Rwanda est méconnue du public local et étranger. Le domaine du patrimoine culturel est un champ encore inexploité par les hommes et femmes des médias rwandais et particulièrement ceux de la radiodiffusion. Alors que cette dernière constitue une force indéniable dans la communication de masse au Rwanda.

Les informations, les descriptions quant à l'état actuel du patrimoine culturel du Rwanda ainsi que les lacunes et les suggestions sur une large diffusion de cet héritage font de ce mémoire un instrument important. Le projet de création d'une radio à caractère culturel lui donne une originalité. Aucun projet du genre n'a jamais été élaboré ni au Rwanda, ni à l'Université Senghor, pour faire du patrimoine culturel rwandais une spécialité de la radiodiffusion au « *Pays des Mille Collines* ».

Mots-clefs

Patrimoine culturel, valorisation du patrimoine culturel, communication pour la valorisation du patrimoine culturel, radio locale.

¹ ICCROM: *Protection juridique du patrimoine culturel immobilier : Orientation pour les pays francophones de l'Afrique subsaharienne*, Ugo Quintily S.p.A., Rome, 2009, vii.

² Le dicton rwandais « *Imana yirirwa ahandi igataha i Rwanda* » signifie que, selon les croyances anciennes, Dieu passe la journée ailleurs mais sa demeure reste au Rwanda.

Abstract

Rwanda, like other african nations, is well provided with numerous traces, each of them illustrating a period of time or a marked event of the long rwandan history. There are noticeable proofs on the human activities from the 7th Century B.C. up to the recent stigma of 1994 Tutsi Genocide. The country is rich with many objects linked to colonialism, the First World War and some important monuments. Rwanda, nicknamed a « *Country of a thousand hills* » or « *Residence of God* » by the ancestors has beautiful scenery in which hundreds of historic archaeological and cultural sites are found. The example of these sites is the *Holy City* of Kibeho. The oral traditions, the artistic know-how and ritual ceremonies that mark the relation linking Rwandan citizen to the natural and the supernatural, are still observable in spite of alterations due to the time.

The rwandan cultural heritage deserves national as well as international recognition because of its potential development. It has a great importance to fulfill in the economic growth and reinforcement of the national identity damaged by bad events since colonialism to the Tutsi Genocide. However, this would not be achieved in the absence of measures relating cultural policy and communicational strategies, given that the rich rwandan culture is not well known inside and outside of the country. The domain of cultural heritage is a field that rwandan media, including broadcasting radio, have not yet involved in, though radio is a media channel that prevails in Rwanda.

Descriptive information on the current state of cultural heritage in Rwanda, identified gaps in this domain and suggestions on communicating this heritage on a broad scale, make our essay a unique tool of its kind. The project of creating a radio with the main aim to promote the culture in Rwanda makes the originality of this academic essay. This kind of project is the first one done in Senghor University to make the rwandan cultural heritage known through radio broadcasting in the « *Country of a thousand hills* ».

Key-words: Cultural heritage, valuing cultural heritage, communicating cultural heritage value, local radio.

Liste des acronymes et abréviations utilisés

- ACCT : Agence de coopération culturelle et technique
- a-J.C : avant la naissance de Jésus Christ
- AMARC : Association mondiale des radios communautaires
- ARLC : Académie rwandaise de la langue et de la culture
- AVCR : Association des volontaires pour la valorisation de la culture rwandaise
- BBC : British broadcasting corporation
- CIA : Conseil international des archives
- CNLG : Commission nationale de lutte contre le génocide
- CRI : China radio international
- CTB : Coopération technique belge
- CUA : Centre universitaire des arts
- FERWafa : Fédération rwandaise de football association
- FESPAD : Festival panafricain de la danse
- FM : Fréquence modulée
- FPR : Front patriotique rwandais
- GTZ : Deutsche gesellschaft für technische zusammenarbeit (Agence de coopération technique allemande)
- ICCROM : International centre for the study of the preservation and restoration cultural property
- IFLA : International federation of library association
- IFR : Institut français du Rwanda
- IMNR : Institut des musées nationaux du Rwanda
- IRST : Institut des recherches scientifiques et technologiques
- MINISPOC : Ministère des sports et de la culture
- MTN : Mobile telephone network
- OIF : Organisation internationale de la Francophonie
- ONG : Organisation non gouvernementale
- ORINFOR : Office rwandais d'information

- PIDC : Programme international pour le développement de la communication
- PNUD : Programme des Nation Unies pour le développement
- RDB : Rwanda development board
- RFI : Radio France internationale
- RTLM : Radio-télévision libre des mille collines
- RTV : Rwanda television
- RURA : Rwanda utilities regulatory agency
- TPIR : Tribunal pénal international pour le Rwanda
- UNESCO : United Nations educational, scientific and cultural organization
- UNICEF : United Nations children's fund
- UNIFEM : United Nations development fund for women
- UNR : Université nationale du Rwanda
- VOA : Voice of America

Table des matières

Dédicace	i
Remerciement	ii
Résumé	iii
Mots-clefs	iii
Abstract	iv
Liste des acronymes et abréviations utilisés	v
Avant propos	ix
Brève présentation historique du Rwanda	x
Introduction	1
Chapitre 1 : Synthèse des lacunes et ouverture des solutions pour une large diffusion du patrimoine culturel du Rwanda	3
1.1. Problématique	3
1.2. Hypothèses	5
1.3. Questions de recherche	6
1.4. Objectifs de recherche	6
1.5. Justification du choix du sujet	6
1.6. Difficultés rencontrées	7
Chapitre 2 : Définition des concepts	8
2.1. Patrimoine culturel	8
2.2. Valorisation du patrimoine culturel dans le contexte rwandais	9
2.3. Communication pour la valorisation du patrimoine culturel	9
2.4. Radio locale à spécialité culturelle	10
Chapitre 3 : Méthodologie de recherche	12
3.1. Méthode descriptive	12
3.2. Méthode analytique	12
3.3. Etude de cas	12
3.4. Technique documentaire	12
3.5. Entretiens	13
3.6. Observation participante	13
3.7. Apport de stage	14
Chapitre 4 : Le patrimoine culturel du Rwanda	17
4.1. Le patrimoine culturel matériel	17
4.2. Le patrimoine culturel immatériel	19
4.3. La richesse patrimoniale de Nyanza, « cité culturelle du Rwanda »	21

4.4. Pratiques sociales et culturelles revivifiées au Rwanda-----	23
Chapitre 5 : La Radiodiffusion au service du patrimoine culturel du Rwanda -----	26
5.1. <i>Radio Rwanda</i> pour la promotion de la culture-----	26
5.2. Les émissions de <i>Radio Rwanda</i> et la valorisation du patrimoine culturel-----	27
5.3. Nécessité d'une radio à thématique culturelle dans la <i> cité culturelle du Rwanda</i> -----	29
Chapitre 6 : Présentation générale du projet -----	33
6.1. Contexte et justification du projet-----	33
6.2. Public cible -----	33
6.3. Objectifs poursuivis par le projet -----	35
6.3.1. Objectif global -----	35
6.3.2. Objectifs spécifiques-----	35
6.4. Résultats attendus -----	36
6.5. Atouts et limites -----	38
6.5.1. Opportunités et forces-----	38
6.5.2. Faiblesses et menaces -----	39
6.6. Mise en place de la radio <i>Rwanda Héritage FM</i> -----	41
6.6.1. Organisation interne de la radio -----	41
6.6.2. Ligne éditoriale et programmation -----	42
6.6.3. Marketing -----	42
6.6.4. Modèle économique et partenariat -----	43
6.6.5. Activités prévues -----	44
6.6.6. Budget estimatif-----	48
6.6.7. Suivi et évaluation-----	49
CONCLUSION -----	50
Références bibliographiques-----	52
Liste des figures -----	56
Liste des tableaux-----	56
Annexe 1 : Logos de <i>Rwanda Héritage FM</i> , conçus par l'auteur-----	b
Annexe 2 : Liste des personnes interviewées et contactées dans le cadre de notre recherche-----	c
Annexe 3 : Liste des équipements pour l'installation de <i>Rwanda Héritage FM</i> -----	d
Annexe 4 : Liste des radios et journaux (imprimés et en ligne) opérationnels en 2012 au Rwanda-----	g
Annexe 5 : Zone de couverture prévisible de <i>Rwanda Héritage FM</i> -----	h
Annexe 6 : Indicatif sonore de <i>Rwanda Héritage FM</i> tel que conçu par l'auteur (voir CD)-----	i

Avant propos

Le Rwanda est un pays qui, malheureusement, est « *universellement associé au mot génocide* »³. Les empreintes de ce premier génocide sur le sol africain sont inscrites dans plusieurs lieux de mémoire, même en dehors des frontières du Rwanda, et resteront une leçon dans l'histoire de l'humanité. Plusieurs livres et publications parus dans diverses langues sur le Rwanda, depuis 1994, choisissent de mettre dans leurs titres ce mot « *génocide* ». Il est évident que nous évoquerons le génocide Tutsi tout au long de ce travail, d'autant plus qu'à cause de ce drame, plusieurs collines du Rwanda hébergent des sites mémoriaux devenus patrimoine historique.

A présent, les rwandais œuvrent pour un avenir meilleur partagé, en sauvegardant les traces de leur histoire, sans toutefois être englouti par le passé.

³ Linden Ian : *Christianisme et pouvoirs au Rwanda (1900-1990)*, Editions Karthala, Paris, 1999, p.402.

Brève présentation historique du Rwanda

Le Rwanda se trouve à cheval entre l'Afrique centrale et orientale. Sa population est actuellement estimée à 10 537 222 habitants (recensement général de la population et de l'habitat, 2012) sur une superficie de 26 338 km². C'est au Rwanda que se trouve la source la plus lointaine du fleuve Nil. Les pays frontaliers sont la République Démocratique du Congo (Ouest), le Burundi (Sud), la Tanzanie (Est) et l'Ouganda (Nord). Le Rwanda compte quatre provinces et la Ville de Kigali qui est sa capitale (voir carte ci-après). Le nom *Rwanda*, qui vient du verbe *kwanda* en *kinyarwanda*, veut dire « *qui s'étend, qui s'agrandit* ». Il tire ses origines dans l'ancien royaume d'*u Rwanda rwa Gasabo* (dans l'actuel district de Gasabo, Ville de Kigali). Les récits oraux font état du mythe fondateur du Rwanda, dont Gihanga, considéré comme « *fondateur de la dynastie rwandaise et le premier organisateur de la société.* »⁴

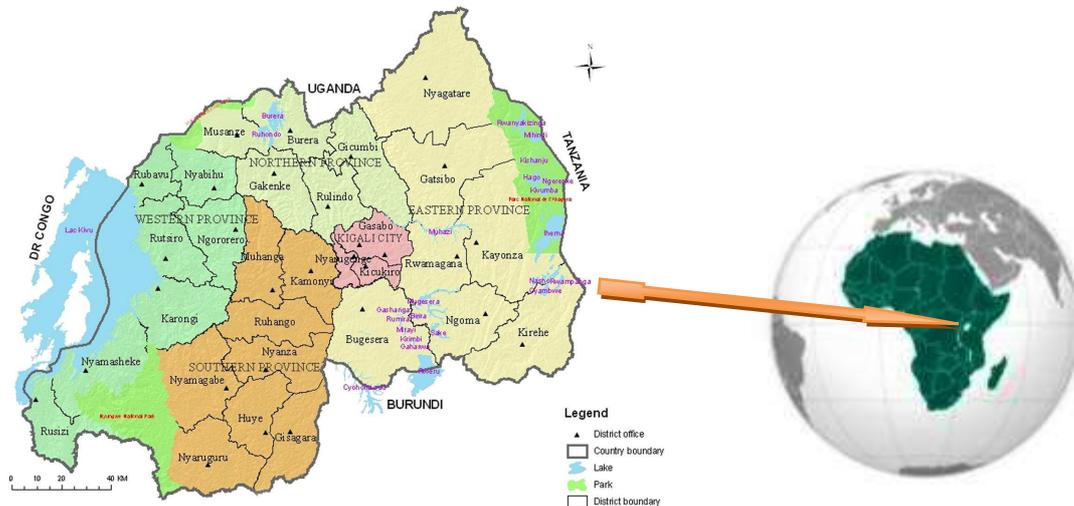


Figure 1: Carte administrative du Rwanda

Source : Ministère de l'administration locale, Kigali, 2012. Adaptation de l'auteur.

Depuis des siècles, ces derniers ont tout en commun : la culture, la langue *ikinyarwanda*, la croyance monothéiste et l'espace géographique qu'ils occupent. La période des rois dont la succession est établie avec certitude remonte au XV^e siècle, mais les autres rois ayant régné avant cette période sont aussi historiquement connus. Selon l'histoire des conquêtes d'expansion anciennes, le royaume du *Rwanda rwa Gasabo*, depuis les années 1345 (plus ou moins) jusqu'au XIX^e siècle, s'étendait sur les anciens territoires de Ndorwa (dans l'actuel Ouganda), Bwisha, toutes les îles du lac Kivu, Tongo (dans l'actuelle République Démocratique du Congo) et Buyenzi (dans l'actuelle République du Burundi) en plus de la superficie actuelle de la République du Rwanda délimitée par les conférences de Berlin (1885) et celle de Bruxelles (1910)⁵. Ce qui fait qu'on trouve les éléments historiques de la culture

⁴ Smith Pierre : *Le récit populaire au Rwanda*, Armand Colin, Paris, 1975, p. 39.

⁵ La conférence de Berlin a attribué le Rwanda à l'autorité allemande. A la conférence de Bruxelles du 8 février 1910, une convention belgo-germano-britannique est établie sur les frontières. Le Rwanda alors Ost Afrika est amputé de plusieurs

rwandaise sur ces territoires aujourd'hui. Le premier étranger ayant pénétré la terre de nos ancêtres serait l'arabe Hamed Ibrahim qui était à la recherche d'esclaves. Mais son projet n'a pas abouti, car selon ses récits, le royaume du Rwanda aurait refusé de fournir des esclaves aux commerçants arabes qui sillonnaient la région de l'Afrique orientale.⁶ Après la première guerre mondiale et la défaite de l'Allemagne, le Rwanda a été attribué à la Belgique sous l'autorité de la Société des Nations qui deviendra l'Organisation des Nations Unies (ONU). Après la seconde guerre mondiale, le Rwanda est devenu un territoire sous tutelle belge avec un Mandat de l'ONU, jusqu'à son indépendance en 1962.

Certains analystes qualifient le premier contact du Rwanda avec les colons de nœud du malheur, du point de vue culturel. Ce fut le début du bannissement du système d'organisation sociale, culturelle et politique ainsi que de la destruction de la forme traditionnelle de la religion rwandaise. La théorie de discrimination raciale a été appliquée par le colonisateur sur un peuple qui avait tout en commun. La mention ethnique sur la carte d'identité imposée par les Belges, en 1931, fut un instrument efficace pour distinguer les Tutsi (considérés par les pères blancs comme étrangers, envahisseurs, venus de la Perse, la Basse Egypte, l'Abyssinie, et ennemis à abattre) des Hutu (considérés comme les vrais autochtones), pendant toute la période de 1959 à 1994.⁷ Les médias ont collaboré pour relayer et entretenir la haine visant l'extermination systématique des Tutsi. « *Ce développement regrettable peut être considéré comme établissant les prémices d'exterminations massives périodiques (...) ayant culminé au génocide [Tutsi] de 1994* »⁸ planifié par le pouvoir politique et exécuté sous la passivité de la communauté internationale qui, pourtant, avait juré le « *never again* » ou « *plus jamais ça* » après l'holocauste.

Le Front patriotique rwandais (FPR) a mis fin à ce génocide Tutsi, après lequel la volonté politique manifeste le renforcement de l'identité commune sans discrimination. Le Rwanda est resté un seul Etat-Nation malgré que certains occidentaux aient recommandé de le scinder en deux parties, une pour les Hutu et une autre pour les Tutsi.⁹ Car ils ne croyaient pas au retour de l'unité nationale après l'irréparable orchestré avec un présumé concours des autorités étrangères. Cette histoire restera une leçon¹⁰ pour l'humanité et un témoignage du patrimoine culturel de ce pays qui est désormais déterminé à unir ses efforts pour bâtir un avenir radieux.

régions où l'on parle Kinyarwanda : le Bufumbira au profit de l'Angleterre, le Bwisha, le Gishali et l'île d'Ijwi dans le lac Kivu au profit de la Belgique. Voir Morel Jacques : *La France au cœur du génocide des Tutsi*, L'Esprit Frappeur, Paris, 2010, p.1355.

⁶ Braeckman Colette : *Rwanda histoire d'un génocide*, Fayard, Paris, 1994, pp. 21-22.

⁷ Chrétien Jean Pierre et Prunier Gérard (sous la direction de) : *Les ethnies ont une histoire*, Karthala-ACCT, Paris, 1989, p. 22. Voir aussi Braeckman Colette : *Ibid*, p. 26, 153, 317.

⁸ République du Rwanda : *Vision 2020*, Kigali, 2000, p. 6.

⁹ Tiré du discours de l'Ambassadeur rwandais au Japon, Dr Muligande Charles, lors de la commémoration du génocide Tutsi, le 09 avril 2012, au Japon. <http://www.igihe.com/diaspora/ibikorwa/abanyarwanda-baba-mu-buyapani-bibutse-abazize-jenoside-yakorewe-abatutsi.html> consulté le 10 avril 2012.

¹⁰ Selon le programme des Nations Unies lancé en 2005, <http://www.un.org/fr/preventgenocide/rwanda/> consulté le 10 janvier 2013.

PREMIERE PARTIE

Contexte de la diffusion du patrimoine culturel du Rwanda

Introduction

L'utilisation des médias de masse dans la diffusion du patrimoine culturel du Rwanda demeure un défi majeur pour la valorisation de cet héritage riche et varié. Des recherches ont montré que la communication de masse constitue une force inéluctable non seulement dans la sauvegarde du patrimoine culturel mais aussi dans sa valorisation. D'autres indiquent que même si les pays africains placent des espoirs dans les nouvelles technologies, la réalité actuelle est que de tous les médias accessibles, la radio reste au premier plan. Elle est accessible même pour celui qui ne voit pas !

Le Rwanda est un pays qui ne cesse d'attirer les impressions positives des analystes internationaux, par ses capacités d'innovations. La Banque Mondiale apprécie le climat d'investissement dans ce *premier pays réformateur au monde* (en 2010) qui figure parmi *les dix économies*¹¹ affichant les progrès les plus marqués et qui a rejoint le *club des moins corrompus en Afrique* (en 2011). L'index sur la compétitivité globale 2012-2013, publié par le Forum Economique Mondial, classe ce pays parmi les 10 premiers au monde où l'Etat a acquis des technologies avancées. Ce pays qui bat le record mondial de femmes parlementaires (56,3% actuellement), et où le taux d'assurances santé surpasse 90%, enregistre des succès fascinants depuis la période post génocide. Le redressement miraculeux constaté par Crisafulli Patricia conduit le Rwanda vers son objectif de devenir un pays à revenu intermédiaire avec une économie basée sur les technologies encourageant l'entreprenariat.¹²

Cependant, toutes les ressources ne sont pas encore exploitées pour y parvenir. Le Rwanda peine encore à accomplir le choix lié à la valorisation patrimoniale. Il n'a aucun site sur la liste du patrimoine mondial. Alors que les pays limitrophes, de l'Afrique centrale et de l'Est, ont déjà réalisé des progrès dans ce domaine, comme certains pays d'autres régions du continent africain.¹³

Pourtant, surnommé « *Pays des Milles Collines* » par sa beauté naturelle, le Rwanda a *mille* facettes culturelles à offrir au monde. Ses sites historiques sont jalonnés d'événements émouvants. Des collections ethnographiques hors du commun, datant du VII^e siècle avant notre ère et de la première guerre mondiale, sont à contempler. Sa fierté d'avoir le premier et le seul site d'apparitions, reconnu par le Vatican, sur tout le continent africain, est à faire connaître. Sa danse a fait de Kigali la capitale africaine de cet art charmant. Mais une menace cruciale détourne le public et constitue un danger pour la valorisation de cette richesse culturelle, comme l'indiquait l'ancien ministre rwandais de la culture, M. Ngarambe François, il y a dix ans :

¹¹ Banque Mondiale : « *Le Rwanda-Vue d'ensemble* », dernière mise à jour septembre 2012, en ligne sur <http://www.banquemondiale.org/fr/country/rwanda/overview> consulté le 28 octobre 2012.

¹² Crisafulli Patricia and Redmond Andrea: *Rwanda, Inc.: How a devastated nation became an economic model for the development world*, Palgrave Macmillan, New York, 2012, 248 pages.

¹³ Kurthan Caroline Gauthier (sous la direction de) : *Le patrimoine culturel africain*, Maisonneuve et Larose, Paris, 2001, 408 pages.

« Nous sommes en pleine ère de la mondialisation embrassant divers domaines, politiques, économiques, et culturels. Ce mouvement irréversible emporte ou absorbe des entités culturelles, notamment minoritaires, qui ne parviennent pas à développer des stratégies de survie et de se réinventer continuellement. »¹⁴

Développer ces stratégies implique inévitablement l'information, qui contribue à la réalisation de la transformation sociale indispensable.

Conscient du pouvoir des médias de masse et des spécificités de la radiodiffusion en Afrique et au Rwanda particulièrement, nous mettons nos connaissances et notre expérience au profit d'une large diffusion du patrimoine culturel rwandais. Nous savons déjà qu'un besoin est incontestablement avéré. En 2008¹⁵, le gouvernement rwandais a manifesté son ambition d'impliquer les médias dans la sensibilisation à la conservation et à la sauvegarde du patrimoine culturel. En 2011, ce même gouvernement a exprimé son souhait de diffuser le patrimoine culturel rwandais par les médias de masse. De plus, la population de différents districts, dont Nyanza l'ancienne capitale royale, et les dirigeants locaux abondent dans cette optique, pour favoriser le renforcement de l'identité nationale et étendre les retombées économiques.

Or, ces souhaits n'ont pas encore été réalisés, car le Rwanda ne dispose pas d'un système affiné de promotion et de diffusion de son patrimoine, par les médias nationaux, afin d'informer et éduquer la population à « *l'attachement à son patrimoine culturel* »¹⁶. Les journalistes rwandais n'ont pas encore été conscientisés à explorer ce domaine pour montrer au public le potentiel économique qu'il présente.

Ce mémoire dessine, dans sa première partie (du premier au cinquième chapitre), le contexte actuel du patrimoine culturel rwandais et des lacunes quant à sa diffusion par le média le plus populaire au Rwanda. La deuxième partie (sixième chapitre) est consacrée à notre contribution personnelle, qui se veut unique en son genre sur le territoire rwandais, liant communication de masse et la valorisation du patrimoine culturel : création et mise en place d'une radio culturelle émettant de la « *cité culturelle du Rwanda* ». La question principale est de savoir si l'implantation d'une telle radio est possible, dans le contexte médiatique et culturel du Rwanda.

¹⁴ Kanimba Célestin Misago et Mesas Thierry : *Regard sur le Rwanda : Collections du Musée National*, Maisonneuve & Larose, Paris, 2003, p.7.

¹⁵ Ce souhait est aperçu dans le document de la Politique nationale du patrimoine culturel de 2008.

¹⁶ UNESCO : *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*, Paris, 1972, Article 27.

Chapitre 1 : Synthèse des lacunes et ouverture des solutions pour une large diffusion du patrimoine culturel du Rwanda

1.1. Problématique

Le Rwanda possède une richesse culturelle variée. Son patrimoine culturel matériel et immatériel nécessite une stratégie communicationnelle car il est mal connu. Diffusé à travers tout le territoire national et en dehors de ses frontières, ce patrimoine peut renforcer davantage le tissu social et le développement économique. Sa protection doit être un devoir pour chaque citoyen. Cependant « *actuellement, le seul texte juridique qui consacre spécialement la protection du patrimoine culturel national est un décret qui date de l'époque coloniale et qui, pratiquement, n'a jamais été appliqué.* »¹⁷

Le Rwanda a adopté une politique nationale de la culture en 2006 et une politique du patrimoine culturel en 2008. Mais à cause d'un manque de stratégie communicationnelle, ces politiques ne sont pas connues du public rwandais, alors que l'utilisation des moyens d'information et de communication est vivement recommandée aux Etats africains pour vulgariser et promouvoir leurs politiques culturelles.¹⁸ Et plus particulièrement, les Etats francophones -y compris le Rwanda- sont invités à intégrer l'étape *promotion et diffusion* pour passer de l'intention de départ à la mise en œuvre de leur politique culturelle :

« La politique culturelle ne doit pas être tenue en secret. Pour cela une stratégie de communication auprès des milieux visés et de la population s'impose. Les journalistes font partie du comité de communication responsable de transmettre l'information publique ou interne sur l'élaboration et la mise en œuvre de la politique culturelle »¹⁹.

Le *kinyarwanda*, pilier du patrimoine culturel immatériel, est l'unique langue nationale de la République du Rwanda, comme indiqué explicitement dans la Constitution nationale de 2003. Cependant, ces derniers temps, cette langue connaît des interférences où les usagers la mélangent à d'autres langues étrangères lorsque par exemple les autorités s'adressent à la population ou dans les animations radio pour ne citer que ces cas.²⁰ Cela contribue à l'appauvrissement de cette langue nationale, comme les recherches²¹ l'ont bien démontré récemment.

De toutes les littératures orales des royaumes interlacustres, c'est la littérature rwandaise qui est la plus achevée et la plus connue comme ayant une originalité restée la plus poussée et même

¹⁷ Runiga Pierre Claver : *Pour une meilleure protection juridique du patrimoine culturel du Rwanda*, mémoire, Université Senghor, Alexandrie, 2005, pp. 10-11

¹⁸ Union Africaine : *Charte de la renaissance culturelle africaine*, janvier 2006, Articles 20- 21

¹⁹ Boucher Bernard : *Les politiques culturelles dans la Francophonie : les éléments d'une politique type*, cours, spécialité Communication et Médias, Université Senghor, Alexandrie, 2012.

²⁰ Entretien personnel avec le Secrétaire Exécutif de l'Académie rwandaise de langue et de culture, Dr Vuningoma James, le 12 juin 2012, Kigali. Voir aussi Mutangana Steven : « *Guha agaciro ikinyarwanda nugukomera ku bumwe* », dans *Imvaho Nshya* n° 2361 du 06 juillet 2012, Kigali. (Un article sur la valorisation de la langue nationale, *Ikinyarwanda*).

²¹ Niyomugabo Cyprien et Twilingiyimana Chrysogone : *Imikoreshereze y'Ikinyarwanda mu bitangamakuru byo mu Rwanda*, Kigali, 2012. (Une recherche sur l'usage de la langue *Ikinyarwanda* dans les médias du Rwanda).

consciemment recherchée comme une dimension esthétique ; les récits populaires rwandais étant d'une richesse infinie et d'une matière inépuisable.²² Les lacunes quant à l'usage de la radio, comme l'une des stratégies de communication dans la valorisation du patrimoine immatériel du Rwanda, ne sont pas encore levées alors que « *la radio reste le premier média en Afrique* »²³ et peut être le moyen de communication de masse le plus sûr dans la diffusion de cet héritage.

Selon la politique nationale de la jeunesse, le manque d'informations relatives aux actions suscitant et encourageant la création artistique et culturelle chez les jeunes constitue une contrainte primordiale.²⁴ Les œuvres musicales des anciens citharistes rwandais enregistrées dans le temps risquent de disparaître si l'on ne procède pas à la conservation numérique et à leur promotion par la radiodiffusion.

Les sites historiques, culturels et archéologiques du Rwanda (estimés à plus de 500) restent ignorés du public rwandais, alors qu'ils revêtent un caractère exceptionnel (certains renferment des vestiges matériels précieux remontant de la période préhistorique) du patrimoine national et attirent l'attention de grands chercheurs occidentaux depuis les années 1920. C'est au Rwanda que se trouve le seul site d'apparitions de la Vierge Marie reconnu par le Saint-Siège sur tout le continent africain : Kibeho. La promotion de ces sites par les médias de masse s'avère urgente, pour le développement économique du Rwanda. Les sites mémoriaux du génocide Tutsi connaissent parfois des profanations (attaques à la grenade et différentes formes de destruction par des individus obstinés). L'éducation à la mémoire du génocide et à l'identité nationale devrait marquer les priorités des médias rwandais car la propagande négationniste et révisionniste latente continue d'intoxiquer la société rwandaise, par le canal des médias des pays dits démocrates occidentaux, donnant « *l'impression que le monde n'a rien compris* »²⁵ sur ce génocide.

Les six musées du Rwanda, dont deux de Nyanza, coordonnés par l'Institut des musées nationaux du Rwanda (IMNR), ont plusieurs attributions dont celle de « *faire connaître tous les éléments matériels et immatériels du patrimoine national de valeur historique, culturelle et artistique à l'intérieur et à l'extérieur du pays* »²⁶. L'IMNR, comme les autres structures publiques ayant la gestion du patrimoine culturel en charge, n'exploite pas assez la radio pour la diffusion du patrimoine culturel national.

Le district de Nyanza (ancienne capitale royale) et ses environs dans la Province du Sud, font partie des zones non couvertes par un grand nombre des médias œuvrant sur le territoire rwandais. Il s'en suit que la diffusion des connaissances détenues par les *trésors humains vivants* de Nyanza n'est pas assurée à travers les médias de masse.

Le Rwanda est un Etat Partie à différentes conventions relatives au patrimoine culturel, mais les dispositions de ces conventions ne sont pas vulgarisées auprès de la population, par les médias de

²² Smith Pierre : *Ib. Ibid.*, p. 7, 111.

²³ Tudesq André-Jean : *L'Afrique parle, l'Afrique écoute. Les radios en Afrique subsaharienne*, Editions Karthala, Paris, 2002, p.5.

²⁴ Ministère de la jeunesse, des sports et la culture : *Politique nationale de la jeunesse*, Kigali, 2005.

²⁵ De Vulpian Laure : *Rwanda : le génocide oublié ? Un procès pour mémoire*, Editions Complexe, Bruxelles, 2004, p.90.

²⁶ Loi n° 51/2006 du 05 octobre 2006 portant création, attributions et fonctionnement de l'IMNR, Article 3.

masse, comme la radio. Les archives écrites et audiovisuelles ainsi que d'autres biens culturels de valeur exceptionnelle sont en quantité non négligeable situés à l'étranger (Dar-es-Salam, Bruxelles, Louvain, Namur, Tervuren, Potsdam, Rome, New York, etc.)²⁷, où l'accès n'est pas facile ni garanti. Le retour et la restitution de cet héritage culturel au pays d'origine reste incertain et les médias rwandais ne font pas écho de cette situation.

Le gouvernement reconnaît le rôle que peuvent jouer les médias dans la promotion de la culture rwandaise. Depuis 2006, les supports médiatiques de l'Etat ont entre autres attributions la « *contribution à la promotion de la culture rwandaise* »²⁸. Mais cette attribution n'est pas remplie comme il faut, à regarder les programmes de diffusion de *Radio Rwanda*, *Rwanda Television*, et les rubriques des journaux *Imvaho Nshya* et *La Nouvelle Relève* de l'Office rwandais d'information (ORINFOR).

La transmission par le canal de la radiodiffusion serait l'un des moyens de promouvoir ce patrimoine culturel. Or, le Rwanda n'a aucune radio culturelle. Les médias audiovisuels du Rwanda manquent de cadre légal précis indiquant les obligations qu'ont les radios vis-à-vis des quotas de chansons d'expression rwandaise.

M. Kagame Paul (23 octobre 1957- actuel Président de la République du Rwanda), en préfaçant un ouvrage qui décrit l'héritage national, montre que la volonté politique de diffuser le patrimoine culturel du Rwanda existe : « *L'objectif (...) consiste à diffuser de riches informations sur l'histoire et la culture des Rwandais et à susciter une prise de conscience de la nécessité de sauvegarder son patrimoine tant naturel que culturel* »²⁹. En plus de ce qui a été entrepris dans ce sens, la radio, qui « *est de loin le moyen le plus effectif et efficace pour toucher une large frange de la population* »³⁰, devrait être exploitée à ces fins car elle est rapide et est aujourd'hui utilisée de façon interactive au Rwanda.

1.2. Hypothèses

Au regard de l'état du patrimoine culturel du Rwanda, la communication par les médias de masse, visant la valorisation de cet héritage national est d'une nécessité avérée. La radio, le média le plus populaire au Rwanda³¹, est mieux placée pour parvenir à cette stratégie communicationnelle.

Tenant compte du positionnement de Nyanza et ses environs (zone qui abrite la cité culturelle du Rwanda), il est opportun d'y implanter une radio à spécialité culturelle. Ainsi, nous proposons la mise en place d'une radio culturelle à Nyanza comme contribution indispensable à la communication pour la valorisation du patrimoine culturel du Rwanda.

²⁷ Byanafashe Deo et Rutayisire Paul (sous la direction de) : *Histoire du Rwanda. Des origines à la fin du XXe siècle*, Université Nationale du Rwanda, Huye, 2011, pp. 23-25.

²⁸ Loi n°47/2006 du 05 octobre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'ORINFOR, Articles 3 et 4.

²⁹ Kanimba Célestin Misago and Van Pee Lode: *Rwanda: its cultural heritage. Past and present*, Institute of National Museums of Rwanda, Huye, 2008, p.7

³⁰ Tedesco Margot : *Communication pour le Développement et Radios Communautaires*, mémoire, Université Paris I, Paris, 2008, p.17.

³¹ Selon les enquêtes du Haut Conseil des Médias du Rwanda, en 2009.

1.3. Questions de recherche

Il convient d'établir un canevas qui nous aidera à mener à bien notre travail au cours duquel nous répondrons à ces questions :

- Parmi tous les médias rwandais, y a-t-il des radios à caractère culturel ?
- *Radio Rwanda* (notre cas d'étude) en tant que premier média de masse du genre radiophonique au Rwanda, qui utilise le budget de l'Etat, consacre-t-elle un espace important de ses émissions aux aspects variés du patrimoine culturel et sa valorisation ?
- Les producteurs des émissions radiodiffusées au Rwanda ont-ils une formation professionnelle en matière de journalisme culturel ?
- Au Rwanda, y-a-t-il un patrimoine culturel à diffuser et / ou à promouvoir ?
- Y-a-t-il un besoin avéré pour la diffusion de ce patrimoine ?
- Les institutions ayant la gestion du patrimoine culturel en charge utilisent-elles suffisamment la radiodiffusion nationale pour faire connaître ce patrimoine au grand public ?
- Dans quelle mesure la radiodiffusion peut-elle aider à la communication relative à la valorisation du patrimoine culturel du Rwanda ?
- L'environnement médiatique et la législation du Rwanda permettent-ils la mise en place d'une radio culturelle locale ?
- Pourquoi le choix de Nyanza comme lieu d'implantation de notre projet ?
- Par quel moyen ce projet de création d'une radio culturelle locale est-il réalisable ?

1.4. Objectifs de recherche

Ce travail a pour objet de décrire l'héritage culturel du Rwanda dans sa diversité et la problématique qui réside au niveau de la diffusion de ce patrimoine par les médias rwandais pour ainsi proposer un projet de mise en place d'une radio culturelle comme solution. Ledit projet a pour objectif la création et le lancement d'une radio pour servir les habitants de Nyanza et les districts frontaliers, et ainsi apporter une originalité communicationnelle dans la production et la diffusion de contenus liés au patrimoine culturel du Rwanda.

1.5. Justification du choix du sujet

La proposition du projet visant la création d'une radio culturelle au Rwanda est une idée née de l'impact des cours suivis à l'Université Senghor d'Alexandrie en Egypte. En effet, ayant bénéficié d'une formation en Master de Développement au département Culture, nous avons acquis une large compréhension des concepts liés à la culture dont le patrimoine culturel et la part de celui-ci dans le développement durable. L'histoire récente du Rwanda montre l'influence de la *Radio Télévision Libre des Mille Collines (RTLM)* dans la planification et la perpétration du génocide Tutsi. Toutefois, nous restons optimiste quant à l'usage de la radiodiffusion dans la campagne de la culture de la paix, la

tolérance et la réconciliation ainsi que d'autres valeurs positives prônées par l'Organisation des Nations Unies chargée de l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Ayant un bagage académique et une expérience professionnelle en matière de médias (licencié en journalisme et communication, Rédacteur en Chef de la radio nationale) nous sommes prêt à apporter des propositions établissant un lien entre radiodiffusion et valorisation du patrimoine. Pendant et après le stage professionnel effectué dans une institution muséale du Rwanda, nous avons été soucieux de faire connaître le patrimoine culturel à travers le média le plus proche des Rwandais.

Nous avons trouvé pertinent l'argument avancé par M. Koïchiro Matsuura (1937- ancien Directeur Général de l'UNESCO): « *Chérir le patrimoine culturel, en prendre soin comme d'un trésor que nous ont légué nos ancêtres, et que nous avons le devoir de transmettre aussi intégralement que possible à nos propres enfants, est preuve de sagesse* »³². C'est ainsi qu'à travers ce travail, nous apportons notre contribution personnelle au développement du Rwanda en matière de communication culturelle.

1.6. Difficultés rencontrées

La période de dix semaines et les fonds alloués au stage n'étaient pas suffisants pour réaliser une enquête de grande envergure. Pour cela, nous nous limitons aux résultats issus de différents ouvrages, d'entretiens, de nos reportages et documentaires radiotélévisés, de nos articles parus dans la presse nationale et étrangère et d'observation sur terrain.

Les travaux de nos prédécesseurs, à l'Université Senghor, n'ont pas étalé les variétés et la valorisation du patrimoine culturel de ce pays que l'on a souvent surnommé *Suisse de l'Afrique* ou *Pays des mille collines à mille sourires*. De ces difficultés naîtra une originalité : la proposition d'un projet pour faire connaître le patrimoine culturel du Rwanda par le média le mieux adapté à notre cible. Une aventure que nous entreprenons alors que nous sommes toujours en attente d'éventuelles formations approfondies en *journalisme culturel*³³.

³² Extrait du message de l'ancien Directeur Général de l'UNESCO, M. Koïchiro Matsuura relatif à l'année 2002 proclamée par l'Assemblée Général des Nations Unies « Année des Nations Unies pour le Patrimoine Culturel ».

³³ Le *journalisme culturel* est un concept développé dans Talsida Christian Koné : *Collecte, traitement et diffusion de l'information culturelle au Burkina Faso. Création d'un web media*, mémoire, Université Senghor, Alexandrie, 2011, pp.12-15.

Chapitre 2 : Définition des concepts

Il s'avère nécessaire de donner la signification de certains concepts de base qui seront utilisés tout au long de ce travail ainsi que les connotations propres à notre mémoire.

2.1. Patrimoine culturel

Le mot « *patrimoine* » tire ses origines du latin « *pater* » qui signifie père. Le patrimoine est donc « *ce qui nous vient de nos pères et de nos ancêtres (...), réunit les traces de l'évolution de notre société et est considéré comme un héritage commun que chaque génération est appelée à sauvegarder et à transmettre* ». ³⁴ Selon Irvaos-Dantec Dominique et Morel Fabienne, la notion de patrimoine est apparue il y a plus de deux siècles, pendant que l'humanité prenait conscience du changement qui risque de bouleverser les modes de vie sur lesquels on ne pourra plus revenir. ³⁵ Le patrimoine peut être naturel ou culturel. Ce qui nous intéresse pour ce travail, c'est le patrimoine culturel. Pour Frier Paul-Laurent, « *la notion de patrimoine culturel recouvre l'ensemble des traces des activités humaines qu'une société considère comme essentielles, pour son identité et sa mémoire collective et qu'elle souhaite préserver afin de la transmettre aux générations futures.* » ³⁶

L'UNESCO souligne que « *le patrimoine culturel est une composante importante de l'identité culturelle des communautés, groupes et individus, et de la cohésion sociale, de sorte que sa destruction internationale peut avoir des conséquences préjudiciables sur la dignité humaine et les droits de l'homme.* » ³⁷

Au Rwanda, spécifiquement, la politique nationale du patrimoine culturel définit ce concept comme « *tout objet ou ensemble, naturel ou culturel, matériel ou immatériel, qu'une collectivité reconnaît pour ses valeurs de témoignage et de mémoire historique et en faisant ressortir la nécessité de le protéger, le conserver, se l'approprier, le mettre en valeur et le transmettre.* » ³⁸

Tandis que la *Vision 2020* (planification nationale 2000-2020) du Rwanda indique que le patrimoine culturel est décrit dans un cadre global qui fait du Rwanda :

« Une nation fondée depuis plusieurs siècles sur une histoire commune de son peuple, ayant des valeurs partagées, une même langue ainsi qu'une culture commune, un pays à une identité inclusive, un pays fier de ses valeurs fondamentales sans aucune discrimination entre les citoyens. Ici, le

³⁴ Runiga Pierre Claver: Ib. Ibid., p.4.

³⁵ Irvaos-Dantec Dominique et Morel Fabienne: *C'est quoi le patrimoine ?* Paris, Ed. Autrement, série arts, n° 10, 2004, p.4.

³⁶ Frier Paul-Laurent : *Droit du patrimoine culturel*, PUF, Paris, 1997, p.13

³⁷ UNESCO: *The draft declaration concerning the international destruction of cultural heritage*, 32nd session, Paris, 17 July 2003.

³⁸ Ministère des Sports et de la Culture : *Politique nationale du patrimoine culturel*, Kigali, 2008.

patrimoine culturel est mis en évidence et est sans conteste considérée comme une pierre angulaire d'un Rwanda prospère bâti sur des bases patrimoniales inébranlables. »³⁹

Dans ce travail, nous parlons du patrimoine culturel matériel et immatériel commun pour tout le peuple rwandais. C'est cette richesse méconnue des médias, considérée comme « *une autre facette à offrir au monde* »⁴⁰ qui constituera la matière première pour notre projet.

2.2. Valorisation du patrimoine culturel dans le contexte rwandais

La valorisation du patrimoine culturel du Rwanda est axée principalement sur l'identité commune et sur le bénéfice économique. Selon la politique du patrimoine culturel du Rwanda, la mise en valeur du patrimoine culturel signifie:

« Faire du patrimoine culturel un élément déterminant l'identité et la fierté nationale de l'individu et de la communauté rwandaise dans la perspective de leur épanouissement afin de tirer profit de leur créativité; en tant que pilier principal du développement durable, contribuer à la croissance économique, à l'harmonie sociale et à l'entente mutuelle entre Rwandais. »⁴¹

Pour le Ministre des sports et de la culture, M. Mitali Protais, « *cela devrait caractériser chaque Rwandais dans la vie quotidienne.* »⁴²

Notre projet (voir sixième chapitre) vise, par conséquent, à amener les rwandais à apprécier la valeur exceptionnelle du patrimoine culturel et son rôle dans la cohésion sociale, dans le rayonnement de l'image du pays ; mais aussi dans la croissance économique basée sur le tourisme culturel, la vente des biens culturels et les emplois générés par ce patrimoine.

2.3. Communication pour la valorisation du patrimoine culturel

Maigret Eric indique que le mot « *communication* » apparu au XIV^e siècle dans la langue française et au XV^e siècle dans la langue anglaise, est issu du latin *communicare*. Le terme étant resté associé à l'idée de *participer à*, de *communier*.⁴³ Warren Agée dit que « *communication* » est définie comme « *l'acte de transmettre des informations, des idées et des attitudes d'un individu à un autre.* »⁴⁴ Pour Galisson Robert et Coste Daniel, ce terme « *communication* » signifie « *transfert de l'information entre un*

³⁹ Ministère des Sports et de la Culture : Ib. Ibid.

⁴⁰ Kanimba Célestin Misago et Mesas Thierry : Ib.Ibid., p. 7.

⁴¹ Ministère des Sports et de la Culture : Ib. Ibid.

⁴² Entretien avec le Ministre rwandais des sports et de la culture, M. Mitali Protais, Nyanza, 18 mai 2012

⁴³ Maigret Eric : *Sociologie de la communication et des médias*, Edition Armand Colin, Collection « U », Paris, 2007, 2^e édition, p. 23.

⁴⁴ Warren Agée K. et autres, *Media*, 9^{ème} éd., Nouveaux Horizons, Bruxelles, 1989, p.32, dans Mutangana Steven Boshya : *Radio Rwanda et le développement rural, cas de la commune Mbazi en préfecture de Butare*, mémoire, Université Nationale du Rwanda, Butare, 2001, p. 15.

émetteur et un récepteur grâce à un message circulant à travers un canal. »⁴⁵ La plupart de théoriciens de la communication expliquent qu'il n'y a communication que lorsque le message atteint le destinataire (ou le récepteur) qui réagit. La rétroaction désigne le processus par lequel le destinataire fait savoir à l'émetteur jusqu'à quel point il a compris le sens de son message.

Pour Metognon Epiphane Serge, des actions d'information et de communication d'envergure, destinées à mieux sensibiliser les populations sur l'importance du patrimoine culturel en général et du rôle des lieux du patrimoine en particulier, offrent de réelles chances d'aboutir à des résultats positifs. Surtout lorsque les médias sont utilisés comme outil permettant de jeter un pont entre le domaine patrimonial et la population, en vue de faciliter un dialogue sur le patrimoine culturel.⁴⁶

La « *communication* », telle qu'étalée par les auteurs, a différentes facettes. Nous n'allons pas décrire toutes les dimensions de la communication se trouvant dans le *Lexique* de Francis Balle. Seulement celui-ci nous aide à préciser que la communication comme stratégie qui se sert des médias de masse, particulièrement de la radio qui nous intéresse dans ce travail, se trouve dans la catégorie de *communication audiovisuelle* : « *Toute communication au public de service radio ou de télévision, qu'elles que soient les modalités de mise à disposition auprès du public.* »⁴⁷

C'est cette forme de communication qui nous aidera à faire savoir et à faire aimer le patrimoine culturel rwandais. Dans le contexte de notre pays qui a connu un génocide, cela signifie que la communication aidera le public à prendre conscience du devoir de mémoire, à s'approprier les valeurs culturelles qui renforcent l'identité inclusive, la culture de la paix et de tolérance mutuelle, mais aussi de lutter contre le négationnisme et le révisionnisme orchestrés dans différents médias en ligne actuellement. Dans notre cas où le pays connaît une vulnérabilité économique ; cela signifie aussi affiner une communication qui amène le public rwandais à entreprendre des actions concrètes qui fructifient le potentiel économique de l'héritage culturel et son originalité dans le développement national.

2.4. Radio locale à spécialité culturelle

Les experts des *mass media* s'accordent à dire que « *la radio est le moyen de communication de masse par excellence* »⁴⁸ et que « *la radio est le moyen de communication le plus interactif, le plus personnalisé et le plus multimédia qui soit, puisque ses utilisateurs en sont les acteurs indispensables, et fabriquent par eux-mêmes 80% de ce qu'elle évoque.* »⁴⁹

⁴⁵ Galisson Robert et Coste Daniel : *Dictionnaire de didactique des langues*, Hachette, Paris, 1976, pp. 102-103, dans Mutangana Steven Boshya : *Ibid.*, p. 15.

⁴⁶ Metognon Epiphane Serge : *Patrimoine et communication : perspectives pour une meilleure visibilité du patrimoine culturel au Bénin*, mémoire, Université Senghor, 2003, p. 72.

⁴⁷ Balle Francis (sous la direction de) : *Lexique d'information communication*, Editions Dalloz, Paris, 2006, p.83.

⁴⁸ Charon Jean-Marie (sous la direction de) : *L'état des médias*, Editions La Découverte /Médias-pouvoirs/CFPJ, Paris, 1991, p.77.

⁴⁹ Sabine Davion-Marin : *Métiers et gens de radio*, Editions Dixit, Paris, 1999, p.4. (Préface de Garcia Marc).

Selon le dictionnaire anglais de Macmillan, une radio est dite locale lorsque ses programmes ne sont pas diffusés sur toute la superficie du pays.⁵⁰ Cette étendue peut être une ville ou une commune et ses environs. Etant donné que notre zone d'implantation est quasiment rurale, nous nous appuyons sur les arguments avancés par Tudesq André-Jean à propos de la vivacité de la radio en milieu rural de l'Afrique : « *c'est le média qui s'est le mieux africanisé et qui pénètre le mieux chez les ruraux.* »⁵¹ D'après la définition livrée par l'Agence internationale de la Francophonie (AIF) devenue Organisation internationale de la Francophonie (OIF), une *radio rurale locale* est celle qui remplit entre autres conditions la valorisation du patrimoine culturel:

« Elle est un instrument de communication participative, commun et nécessaire pour toutes les composantes sociales dans le développement d'une localité ou région. Les objectifs de la radio rurale locale sont [entre autres de] contribuer à la valorisation du savoir et du patrimoine culturel (...) en assurant leur collecte, leur conservation et leur diffusion. »⁵²

Dovonon Hilaire souligne, à son tour que : « *la radio locale (...) est donc incontournable par son importance dans la sauvegarde du patrimoine tangible et intangible.* »⁵³

Dans le contexte de notre travail, nous proposons une station de radiodiffusion à caractère culturel, qui jouira d'un statut de mode de communication approprié à notre pays où la communauté de base joue un grand rôle dans le développement national⁵⁴ et où l'héritage culturel est riche et varié. Partant du fait que l'influence des médias consiste à « *attirer l'attention du public sur certains problèmes ou certains enjeux* »⁵⁵, les auditeurs de notre station en projet seront capables de repérer les « *points chauds* » du débat portant sur les sujets de la valorisation du patrimoine culturel. Cette radio culturelle aura une particularité de présenter les aspects variés du patrimoine culturel et de les traiter soigneusement sous divers angles.

⁵⁰ Macmillan Dictionary: *local radio*, en ligne sur <http://www.macmillandictionary.com/thesaurus/british/local-radio> consulté le 02 novembre 2012

⁵¹ Tudesq André-Jean : *ib. Ibid.*, p.5

⁵²<http://www.rfiplaneteradio.org/rfi/dynFile/edito/1/file1///101.pdf?PHPSESSID=5173a523c82e7844a5d8b383b4bc6104> consulté le 02 novembre 2012.

⁵³ Dovonon Hilaire: *Mise en place d'une radio locale à base de logiciels et de technologies libres pour la revalorisation du patrimoine*, mémoire, Université Senghor, Alexandrie, 2011, p. 8

⁵⁴ Ouazani Cherif: « *Le pouvoir au peuple* », dans *Jeune Afrique* du 07 mars 2006, en ligne sur <http://www.jeuneafrique.com/Article/LIN05036lepouelpuep0/> consulté le 01 novembre 2012.

⁵⁵ Rieffel Rémy : *Sociologie des médias*, éditions-ellipse, 3^e édition, Paris, 2010, p.28.

Chapitre 3 : Méthodologie de recherche

Dans ce travail, nous avons utilisé un ensemble de démarches pour rassembler les informations nécessaires et fiables. Etant donné que ce mémoire est orienté plus vers le projet professionnel, nous ne nous sommes pas arrêté à la liste des recommandations qui pouvaient être suggérées aux différents acteurs culturels et médiatiques. Notre effort a plutôt été concentré sur l'élaboration du projet professionnel réalisable, susceptible d'améliorer la situation actuelle de la communication pour la valorisation du patrimoine culturel du Rwanda. Pour y arriver nous nous sommes servi des méthodes et techniques variées.

3.1. Méthode descriptive

Cette méthode nous a permis de présenter et décrire le milieu de notre recherche. Notre stage s'est déroulé au Rwanda, en province du Sud, précisément à l'IMNR dans le district de Huye. Aussi, c'est cette méthode que nous utilisons pour exposer le lieu d'implantation de notre projet : Nyanza, la cité culturelle du Rwanda.

3.2. Méthode analytique

C'est cette méthode qui nous a aidé à « *comparer les fréquences* »⁵⁶ et le contenu des émissions culturelles sur la grille des programmes de *Radio Rwanda*.

3.3. Etude de cas

Nous n'avions pas de moyens (temps et ressources financières) suffisants pour effectuer une enquête de grande envergure sur tous les médias du Rwanda pour ce travail de mémoire. Le fait de relever un exemple (voir chapitre 5) étincelant marque le côté fort de notre recherche, pour expliquer l'état des médias rwandais dans la communication visant la valorisation du patrimoine culturel.

3.4. Technique documentaire

La documentation nous a permis de saisir les contours du contexte actuel des médias et du patrimoine culturel, en général. C'est à l'aide des documents livresques et numériques que nous avons défini les concepts clés qui constituent notre thème de mémoire : patrimoine culturel, valorisation du patrimoine culturel, communication pour la valorisation du patrimoine culturel et radio locale. Nous avons parcouru les services concernés, à la recherche de livres, mémoires, rapports, revues, et autres publications pertinentes existant, dans le souci d'enrichir notre bibliographie. C'est ainsi que nous avons puisé dans

⁵⁶ Davallon Jean : *Théories de la communication*, cours en spécialité Communication et Médias, Université Senghor, Alexandrie, novembre 2012.

la bibliothèque de l'Université Senghor et celle de l'Université Nationale du Rwanda, dans les services de documentation et d'archives du Musée Ethnographique de Huye, du Ministère des sports et de la culture (MINISPOC), de l'Académie Rwandaise de la Langue et de la Culture (ARLC), de l'office rwandais de développement (*Rwanda Development Board, RDB*), de l'ORINFOR, du Haut Conseil des Médias du Rwanda, de l'Institut des Recherches Scientifiques et Technologiques (IRST), de la Commission nationale rwandaise pour l'UNESCO, sans oublier nos propres archives écrites et audiovisuelles.

3.5. Entretiens

C'est grâce aux ressources de l'entretien que nous sommes parvenu à apporter les premières réponses à nos interrogations. L'usage de cette technique nous a permis d'entrer en contact direct et personnel avec les dirigeants politiques, les responsables des structures culturelles, les professionnels des médias, la population habitant près des sites culturels et historiques du Rwanda, surtout celle de Nyanza ; les visiteurs des musées étrangers et nationaux, hommes et femmes artisans d'art rwandais, jeunes musiciens ainsi que les experts de la langue nationale. La recherche par entretiens nous a poussé à sillonner différents coins du Rwanda notamment la capitale Kigali qui abrite bon nombre d'institutions culturelles publiques et privées, Huye, Karongi et Nyanza où se trouvent les musées nationaux et d'autres éléments caractérisant le patrimoine historique du Rwanda. Les entretiens enregistrés sur des supports audiovisuels ou écrits par nous même sur terrain, constituent une base de données riche pour notre travail de mémoire d'autant plus que les extraits ont été utilisés dans nos reportages et émissions radiotélévisés ainsi que nos articles publiés dans la presse nationale et internationale, sur le patrimoine culturel rwandais, pendant et après le stage.

3.6. Observation participante

C'est une technique qui nous a permis d'identifier la manière dont les journalistes et les animateurs-radio préparent le journal et les émissions radiodiffusées et de savoir quelle est la place du patrimoine culturel sur la grille des programmes de *Radio Rwanda*. Nous avons participé aux réunions dites *conférences de rédaction*⁵⁷ au sein de la rédaction de *Radio Rwanda*, de la *Rwanda Television (RTV)* et du quotidien *Imvaho Nshya*, pour sentir si oui ou non les journalistes mettent le patrimoine culturel à l'ordre du jour et si ce thème constitue réellement un intérêt dans leurs sujets de reportage. Au cours de ces conférences de rédactions, nous avons proposé des sujets de reportage et de magazine correspondant au patrimoine culturel du Rwanda. Nous avons ensuite effectué des descentes avec ces journalistes lors des événements culturels pour la couverture médiatique. D'autre part, nous avons intégré la section programme de *Radio Rwanda* pour évaluer la place du patrimoine culturel dans les

⁵⁷ Ce sont des réunions quotidiennes dans lesquelles les journalistes de *Radio Rwanda* s'autocritiquent et émettent des propositions sur des sujets de reportage de la journée.

émissions de cette station nationale. Notre contribution dans les médias imprimés et audiovisuels de l'Etat, pendant la période de recherche, est détaillée dans la section de l'apport de stage.

3.7. Apport de stage

Le stage a été effectué au Rwanda, dans l'IMNR. Le choix de cette structure correspond étroitement à notre thème de mémoire, car l'IMNR est le mieux habilité pour tout renseignement touchant au patrimoine culturel du Rwanda. Pour bien scénariser le canevas de notre stage, nous l'avons ainsi nommé : « *Le patrimoine culturel et sa diffusion par la radio au Rwanda* ». Ce thème a constitué un nœud central des activités menées au cours de notre stage. C'est ainsi que suite à notre proposition, le Directeur général de l'IMNR, Monsieur Umuliisa Alphonse Batson, a accepté nos initiatives visant la réalisation des émissions, reportages et articles sur la protection, la conservation, la promotion et la diffusion du patrimoine muséal à sa charge.

Nous avons entrepris des démarches pour examiner la part des médias de l'Etat dans la diffusion du patrimoine culturel du Rwanda. L'accord du Directeur général de l'ORINFOR, Monsieur Rukundo Willy, nous a permis d'entrer dans cette structure médiatique non comme un employé régulier⁵⁸, mais comme étudiant-chercheur. Les deux responsables ayant compris l'importance de notre travail, nous ont facilité l'accès aux informations dont nous avons besoin durant toute la période de stage.

Lors du stage à l'IMNR, nous étions affecté aux services de la Direction du Développement du tourisme culturel. Ce stage a été chargé d'activités dont l'essentiel est reparti en quatre catégories :

- ✓ Visites, observations, documentation et entretien ;
- ✓ Participation aux conférences, séminaires et journées nationales et internationales liées au patrimoine culturel ;
- ✓ Collecte, traitement et diffusion des informations et émissions relatives au patrimoine culturel du Rwanda, dans les médias de l'Etat ;
- ✓ Avis et conseils aux organes étatiques concernés par le patrimoine culturel.

Au siège de l'IMNR ainsi que dans différentes régions du pays, les visites guidées nous ont conduit à apprécier l'état des musées du Rwanda et leur développement. En plus du Musée Ethnographique de Huye, au sud du pays, l'IMNR compte cinq autres musées dont le Musée d'Histoire précoloniale situé à Rukari en district de Nyanza; le Musée des Arts situé à Rwesero en district de Nyanza, le Musée d'Histoire Naturelle situé à Kigali, le Musée ex-Palais Présidentiel situé à Kigali et le Musée de l'Environnement situé à Karongi.

⁵⁸ Nous sommes enrôlé à l'ORINFOR depuis 2001 et notre statut de fonctionnaire garde sa valeur même pendant notre formation de Master à l'Université Senghor.

Nous avons participé au bon déroulement de la journée internationale des musées, célébrée au niveau national à Nyanza, précisément au Musée des Arts de Rwesero, le 18 mai 2012. A la veille de cette festivité, nous avons sensibilisé les médias locaux à couvrir l'événement. Tandis que la journée internationale de la propriété intellectuelle a été célébrée le 25 mai 2012 au Musée Ethnographique, situé à Huye, en Province du Sud. Lors de cet événement nos activités étaient axées surtout sur la prise d'images vidéo et l'enregistrement sonore des discours officiels dont les extraits auront constitué des éléments d'émissions radiotélévisées. En juin 2012, nous avons participé au séminaire-atelier sur l'inscription des sites nationaux sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Ledit séminaire s'est tenu à Kigali, sous le patronage de la Commission nationale rwandaise pour l'UNESCO en partenariat avec le MINISPOC. Au cours du même mois, nous avons participé au séminaire atelier sur les éléments ayant marqué l'histoire et la valorisation de la langue nationale, organisé par l'ARLC, à Kigali.

Le traitement et la diffusion de l'information liée au patrimoine culturel à travers les médias nationaux ont marqué notre réussite car les réactions positives se sont fait entendre tant du côté de la population que des autorités ayant le patrimoine culturel dans leurs attributions. Certains n'ont pas caché leur satisfaction : « *si les autres journalistes pouvaient réaliser de tels exploits... c'est la première fois que nous voyons un journaliste vivre la culture et la faire connaître aux autres à ce niveau...* » disaient-ils après l'écoute de chacun de nos reportages diffusés par *Radio Rwanda*. Nourri d'une longue expérience en journalisme d'investigation⁵⁹, nous avons mis à profit les connaissances théoriques liées à la culture, acquises en première année de l'Université Senghor, pour diffuser le patrimoine culturel local à travers les médias. Nous nous sommes démarqué en exploitant différents genres journalistiques. Au total, vingt produits (reportages, émissions en direct au studio et en différé, pages magazines et articles de presse) ont été diffusés sur *Radio Rwanda*, *RTV*, *Imvaho Nshya* et *La Nouvelle Relève*, dispositifs médiatiques de l'ORINFOR.

Dans cette lignée de contribution personnelle durant le stage, nous avons donné des conseils et avis aux organes étatiques concernés par le patrimoine culturel. En premier lieu, l'IMNR, à différentes occasions mais surtout lors de la réunion interne du 17 juillet 2012. Présidée par le Directeur Général de l'IMNR, ladite réunion a été une occasion propice pour décrire à l'institution la problématique liée à la diffusion du patrimoine muséal par les médias de l'Etat. Cette opportunité a été fructifiée pour informer le personnel du Musée Ethnographique de Huye et sa direction des voies de sortie de ce problème, en soulignant la stratégie communicationnelle axée sur le partenariat musée-média. En effet, il a été question de leur expliquer que pour attirer l'attention des médias, l'IMNR et le Ministère de la culture devraient songer à organiser des séminaires de formations destinés aux journalistes afin qu'ils découvrent les connaissances liées au patrimoine culturel. Cela aura comme impact positif la prise de conscience de la part des hommes et des femmes de médias sur la culture en général, et le patrimoine culturel en particulier. Mais aussi la diffusion du patrimoine culturel serait assurée à travers les

⁵⁹ En 2009 et en 2010, nous avons reçu le prix du meilleur journaliste innovateur de l'année au sein de l'ORINFOR.

reportages, les émissions télé ou radio et dans les articles de la presse écrite, par l'initiative des journalistes locaux.

Du côté médiatique, en second lieu, nous avons porté nos avis à l'amélioration de la grille des programmes des médias audiovisuels de l'ORINFOR et à ses journaux imprimés, afin de donner un espace favorable à la rubrique culture et à la diffusion du patrimoine culturel du pays dans son ensemble. A la suite de nos recommandations, nous avons appris qu'après notre stage le quotidien *Imvaho Nshya* a créé une rubrique consacrée au patrimoine culturel. Bien qu'elle ne soit pas alimentée chaque jour, la bonne volonté est à encourager.

Quid des acquis et perspectives pour le mémoire et le projet professionnel ? Au cours de ce stage nous avons constaté que durant les années antérieures l'IMNR a pu publier des ouvrages et des articles scientifiques dans des revues nationales et étrangères. En plus des brochures et affiches, l'IMNR dispose de son propre site Internet⁶⁰. A un certain moment, l'IMNR avait une revue mensuelle dénommée *Ikambere* et un espace radio pour son émission hebdomadaire, *Igicumbi cy'umuco*, sur *Radio Salus*. Mais la revue dont nous avons consulté les archives et ladite émission radio ne sont plus produites. Depuis février 2008, l'image de l'édifice du Musée Ethnographique de Huye est imprimée sur les billets de mille francs rwandais par la Banque nationale du Rwanda. Mais cela ne suffit pas pour faire rayonner l'image du pays et sa richesse culturelle.

Il s'avère nécessaire de souligner, ici, que le patrimoine muséal du Rwanda est très riche et apprécié par les visiteurs :

« Les collections du Musée Ethnographique sont variées. Les explications complètes et claires dans trois langues français, anglais et kinyarwanda permettent aux touristes d'en profiter et d'avoir accès à tout... Ici le visiteur a une vision globale du Rwanda et sa culture, beaucoup d'expositions, de photos, des réalisations artistiques, bien aménagées... Ce musée est suffisant en lui-même par rapport à ce qu'on peut voir dans les autres pays qui se disent plus développés, l'accueil est agréable... On visite en toute liberté... »⁶¹

Cependant, la majorité des Rwandais n'ont pas l'habitude de visiter les musées et les sites historiques de grande valeur culturelle. Ceci est confirmé par le Directeur général de l'IMNR, M. Umuliisa Batson Alphonse, ainsi que par la directrice du tourisme au sein de *RDB*, Mme Rwigamba Rica.⁶² Aussi, l'IMNR « a été et est encore victime de la fausse perception de la mission du Musée. Beaucoup de Rwandais, y compris les intellectuels, le considèrent comme un bâtiment destiné à abriter des objets vétustes. »⁶³ Le quatrième chapitre vient répondre à la question de savoir si au Rwanda il y a un patrimoine culturel, matériel et immatériel, à diffuser.

⁶⁰ www.museum.gov.rw, consulté le 05 mai 2012.

⁶¹ Entretien avec deux touristes français au musée ethnographique de Huye, 09 juin 2012.

⁶² Lors des entretiens personnels qui nous ont été accordés pendant ce stage.

⁶³ Musée National du Rwanda : *Le Musée National 1995-2006 : douze ans d'exercice après le génocide*, rapport, Huye, février 2007.

Chapitre 4 : Le patrimoine culturel du Rwanda

Pendant la semaine de la culture au Rwanda, du 19 au 23 novembre 2012, sous le thème « *culture source de développement* », le gouvernement a mobilisé ses efforts pour sensibiliser la population à valoriser le patrimoine culturel à travers diverses manifestations culturelles dont la course dénommée « *20 km z'umukore wa Rwabugili.* »⁶⁴ Cette activité culturelle nous amène à expliquer, par des exemples, ce qui compose le patrimoine culturel du « *Pays des Mille Collines* ».

4.1. Le patrimoine culturel matériel

Le patrimoine culturel matériel du Rwanda inclut les collections et spécimens rares de zoologie, de botanique, de géologie et d'anatomie ainsi que les objets présentant un intérêt paléontologique ; les objets et documentation ethnologiques, les archives et documents audiovisuels historiques présentant un intérêt particulier, les objets reliés à la mémoire de certaines figures célèbres, etc. Ce sont des biens meubles.

Les collections issues de tous les coins du Rwanda et représentant des périodes différentes se trouvent exposées au Musée Ethnographique. En plus des objets scientifiques décrivant la situation géographique du Rwanda, ce musée qui date de 1989 compte des collections reflétant la chronologie des périodes de l'histoire du Rwanda, le trésor royal (tambours dynastiques, lances, parures, bijoux, amulettes), les modes de vie et de croyance, d'organisation sociale, politique et économique ; les éléments architecturaux, l'alimentation, les vêtements, l'artisanat, les armes, les monnaies, les ustensiles des éleveurs et d'agriculteurs, de pêche et de chasse, d'apiculture et de transport ; les instruments de la musique ainsi que les jeux et loisirs du Rwanda ancien. Ces collections détenues par le musée ethnographique de Huye sont des témoignages tangibles des activités humaines depuis « *la fabrication de l'outillage lithique et l'apparition de l'agriculture, de l'élevage, des outils en fer et des objets en terre cuite depuis le VIIe siècle a-J.C* »⁶⁵. Les collections sur le patrimoine culturel subaquatique au Rwanda comprennent les épaves de bateaux allemands coulés dans le lac Kivu durant la période de la première guerre mondiale, après la victoire des Belges.⁶⁶ La littérature est répartie en deux catégories : la tradition royale, qui concerne essentiellement la vie et l'œuvre des rois du Rwanda, et la tradition orale populaire (nous y reviendrons dans la description du patrimoine culturel immatériel).

⁶⁴ *K'Umukore wa Rwabugili* est un site historique qui rappelle l'endroit où le Comte G.A Von Götzen, premier explorateur allemand sur le sol rwandais, a rencontré le Roi Kigeli IV Rwabugili, en 1884. Le site historique se trouve à Kageyo, dans l'actuel district de Ngororero, en Province de l'Ouest.

⁶⁵ Byanafashe Deo et Rutayisire Paul (sous la direction de) : *Ibid.*, pp. 15-16.

⁶⁶ Murego Théophile : « *Ambassade y'Ubudage yashyikirije u Rwanda ibikoresho byakoreshejwe mu ntambara ya mbere y'isi* », dans *Radio Rwanda*, reportage du 17 janvier 2013. (Reportage sur les collections liées à la première guerre mondiale au Rwanda).

Notre passion pour les arts⁶⁷ plastiques nous pousse à souligner que les artistes rwandais produisent des œuvres en peinture, sculpture, céramique et gravure partant d'une inspiration traditionnelle qui s'apparente par le style à la création contemporaine. Les produits issus de l'artisanat rwandais sont aussi variés.

Quant aux biens immeubles du patrimoine culturel rwandais, ils renferment des sites historiques, principalement les résidences et tombes royales ou princières, certains sites faisant référence à des événements importants uniques ayant marqué l'histoire du Rwanda, les sites mémoriaux du génocide Tutsi, les sites naturels ayant un caractère sacré ou religieux et les sites archéologiques préhistoriques ou historiques.

Les 528 sites⁶⁸ déjà identifiés par l'IMNR, dont la liste a été élaborée en octobre 2008, sont des sites historiques, culturels et archéologiques dignes d'être sauvegardés et valorisés dans toutes les provinces et la ville de Kigali. C'est par exemple le cas de Buhanga (où le premier monarque du Rwanda Gihanga aurait été investi de la royauté sous le signe du tambour Rwoga), le Mont Kabuye (où le roi Gihanga fit creuser des puits dont les eaux étaient requises dans l'intronisation du roi, selon les prescriptions ésotériques), le Mont Nyamagumba (où se trouvait le stock d'armes des Allemands pendant la 1^{ère} guerre mondiale), l'écomusée de Ndorwa (région du Rwanda connue pour son adhésion au culte de Nyabingi)⁶⁹, etc. Aussi, faut-il souligner qu'au *Pays des Mille Collines* nombre des sites naturels (volcans, lacs, rivières, grottes, rochers et montagnes) ont des légendes et histoires vraies qui se constituent autour d'eux.

Le Rwanda est le seul pays africain qui détient un site des apparitions de la Vierge Marie, reconnu par l'Église catholique. C'est à Kibeho (en Province du Sud) où le ciel s'est dévoilé à travers les apparitions de la « *Mère du Verbe* » à trois élèves de l'école secondaire du lieu, entre 1981 et 1989. Ce site du *surnaturel* est attrayant par son aménagement et le nombre de pèlerins (plus de 20.000 personnes lors des fêtes religieuses). Le gouvernement a, en 2012, promis de construire une route macadamisée qui mène à « *la cité sainte* » de Kibeho qui est entrée désormais dans les priorités du tourisme au Rwanda. La chapelle⁷⁰ et la statue de *Notre Dame de Kibeho*, la statue gigantesque de *Jésus Miséricordieux* (venue des États Unis d'Amérique) de plus de 5m de hauteur, intronisée en 2004, qui surplombe la

⁶⁷ L'auteur est dessinateur dans la presse locale et a un penchant pour la peinture religieuse. Ses tableaux embellissent différentes chapelles et maisons d'habitation de Kigali, Butare, Gitarama, Gisenyi, Nyamata ; et certaines de ses œuvres ont traversé les frontières rwandaises. En 2000, il a suivi avec succès une formation en arts azimuts organisée par le centre universitaire des arts et les œuvres issues de cet atelier ont été domiciliées au Musée National du Rwanda.

⁶⁸ IMNR : *Liste provisoire des sites historiques, culturels et archéologiques au Rwanda*, Huye, 2008.

⁶⁹ Nizetimana Innocent : *Politique mondiale et politique du Rwanda en matière de protection du patrimoine et de développement du tourisme : cas de la province de Ruhengeri de 1925 à 2003*, mémoire, Université Nationale du Rwanda, Huye, 2006, pp. 112-135.

⁷⁰ L'église *Notre Dame des sept douleurs* érigée sur le site et inaugurée par l'envoyé du Pape en 2003, serait le résultat de la demande formulée par la Vierge Marie dans l'apparition du 16 janvier 1982.

colline de Nyarushishi ; la source bénie par la « *Mère du Verbe* », la colline du calvaire, et bien d'autres infrastructures spirituelles attirent un grand nombre de dévots.⁷¹

Les sites historiques du Rwanda couvrent aussi le domaine des sites mémoriaux du génocide Tutsi, estimés à plus de 200⁷², y compris les ruines de l'église de Nyange⁷³. En 2012, l'Etat rwandais a entamé les procédures d'inscription des sites mémoriaux du génocide Tutsi de Gisozi, Nyamata (église paroissiale devenue abattoir pour 30 000 Tutsis qui avaient tenté de s'y réfugier) Murambi et Bisesero sur la liste indicative du patrimoine mondial.⁷⁴

4.2. Le patrimoine culturel immatériel

Ce domaine regroupe les traditions et expressions orales, les arts du spectacle, les rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers, le savoir-faire lié à l'artisanat traditionnel, etc.⁷⁵

Le *kinyarwanda* (ou *ikinyarwanda*), langue nationale et officielle, est une langue qui a des locuteurs non seulement sur toute l'étendue du Rwanda mais aussi dans les pays de la région des grands lacs et dans la diaspora rwandaise de tous les continents. Utilisée par les radios internationales comme *British Broadcasting Corporation (BBC)* et *Voice Of America (VOA)*, le *kinyarwanda* a une place de choix sur les toiles encyclopédiques comme <http://rw.wikipedia.org/wiki/Ikinyarwanda> et dans les dictionnaires et lexiques reconnus au niveau international. Citons par exemple le *Lexique Ikinyarwanda-Français* produit en 1983 par l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) qui deviendra l'OIF.

Les traditions orales officielles ou de la cour royale sont notamment *ibitekerezo* (récits historiques), *ubucurabwenge* (généalogies dynastiques), *ubwiru* (code ésotérique de la dynastie), *ibisigo* (poésies dynastiques), *ibyvugyo* (poésies guerrières), et *amazina y'inka* (poésie pastorale). Tandis que les traditions orales populaires comprennent les *imigani miremire* (contes), *imigani migufi* (proverbes), *ibisakuzo* (devinettes), les formules de vœux, des récits écologiques, des récits mythiques, etc.

Bien que la majorité des Rwandais adhèrent aux religions d'origine étrangère (seulement 0,1% de la population rwandaise, selon les statistiques officielles de 2006, fidèles à la religion traditionnelle), les premiers chrétiens du Rwanda ont été évangélisés (depuis 1900) et contraints à la conversion par des

⁷¹ Mutangana Steven Boshya: « *Développement du sanctuaire de Kibeho* », dans *Stella Maris*, n°495 d'octobre 2012, Editions du Parvis, Hauteville (Suisse). L'auteur a déjà publié d'autres articles sur Kibeho dans cette revue suisse *Stella Maris* et dans les journaux locaux, depuis 2000, mais aussi il a réalisé des reportages et documentaires dans les médias audiovisuels du Rwanda sur ce sujet.

⁷² Selon les publications sur <http://www.kigalimemorialcentre.org/old/centre/other.html> consultées le 11 janvier 2013.

⁷³ L'église paroissiale de Nyange a été détruite sous l'ordre de l'abbé Seromba Athanase, afin d'exterminer les 1 500 Tutsi qui s'y étaient réfugiés, en avril 1994. Ce prêtre a été condamné pour le génocide Tutsi par le tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR).

⁷⁴ Entretien personnel avec le Secrétaire particulier du Secrétaire Exécutif de la Commission nationale de lutte contre le génocide (CNLG), M. Rutagengwa Philibert, le 19 juin 2012.

⁷⁵ UNESCO : « *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* » adoptée par la conférence générale en sa 32e session, Paris, 17 octobre 2003, Article 2.

apôtres « armés »⁷⁶ de fusils. Le roi Yuhi V Musinga qui avait résisté à l'emprise de l'Eglise catholique a été « détrôné sous la pression de Mgr Léon Classe »⁷⁷ avant d'être incarcéré et déporté avec toute sa famille à Moba (dans l'actuel République Démocratique du Congo), où il mourra sans revenir dans sa terre natale. Les croyances traditionnelles, quasiment abandonnées, sont le *guterekerera* (apaiser les esprits) et *kuragura* (divination). Le culte *kubandwa*, jadis reconnu des célèbres Lyangombe (roi des esprits) et Nyabingi-Nyababyeyi (femme héroïque, selon les récits rwandais), est généralement qualifié de *paganisme*. Les événements festifs du Rwanda ancien sont variés mais soulignons, à titre d'exemple, qu'aujourd'hui la cérémonie de *Kwita izina* (donner un nom à un nouveau-né), qui jadis était réservée uniquement aux hommes, est de plus en plus développé dans la préservation des gorilles.

D'autre part, la pratique dite *guca imyeyo* ou *gukuna*⁷⁸ liée à l'élongation des petites lèvres chez les rwandaises, disparaît alors qu'elle avait réussi à traverser les frontières du Rwanda (vers Burundi, République Démocratique du Congo, Tanzanie, Malawi, Ouganda, Mozambique, Zambie, et Zimbabwe). Cette tradition rwandaise a fait beaucoup de titres dans les travaux scientifiques et les publications sur la culture, la santé et la sexualité africaine.

Le domaine du patrimoine culturel immatériel du Rwanda s'étend encore sur les savoir-faire de l'artisanat d'art : les gestes des forgerons, les techniques de la poterie, la vannerie, les différentes méthodes utilisées pour la décoration intérieure, de la boissellerie, du perlage, etc. qui expriment le beau lié à l'utilitaire. Les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers nous amènent à citer l'exemple des *abavubyi* (faiseurs de pluie) qui étaient considérés comme des spécialistes pouvant régler les pluies au Rwanda. La forêt naturelle de Cyamudongo (près du parc national de Nyungwe) a été sauvegardée depuis des années, par la population locale, car « sacrée », par son histoire liée aux rituels des *abavubyi* qui s'y déroulaient.⁷⁹

Quant aux arts du spectacle, la culture rwandaise est admirée grâce à ses expressions de la danse en plus de la musique et des tambours. Les *imbyino* (chansons populaires) sont souvent accompagnées de danse. Les chants *indirimbo* comprennent la poésie dynastique chantée (*urugera*), les chants pastoraux (*amahamba*), les berceuses et chants d'amour (*ibihozo*), les chants de chasse (*amahigi*), les chants des guerriers (*indirimbo z'ingabo*), les chants accompagnant les danses guerrières (*indirimbo z'intore*), les chants des payeurs (*amasare*), etc. La documentation sur *les apparitions de Kibeho* fait état de chansons dont l'auteur serait un *Etre céleste*. Selon Maindron Gabriel, la Vierge Marie a fait sien les symboles propres à la culture rwandaise en parlant *kinyarwanda*, parfois dans un style parabolique utilisant des proverbes typiquement rwandais, mais elle a aussi enseigné aux voyantes des beaux

⁷⁶ Linden Ian : *Christianisme et pouvoirs au Rwanda (1900-1990)*, Editions Karthala, Paris, 1999, 438 pages.

⁷⁷ Chrétien Jean Pierre et Prunier Gerard (sous la direction de) : lb. Ibid., p.320.

⁷⁸ Nsekuye Bizimana : *Le secret de l'amour à l'Africaine*, Editions Leduc.s, Paris, 2008, 191 pages, ouvrage traduit en anglais et en chinois.

⁷⁹ Entretien personnel avec le chercheur de l'IRST, M. Munyaneza Emmanuel, le 10 juin 2012, Huye.

chants jamais entendus notamment les cantiques et les chants de danse « *dont la mélodie plaît beaucoup à la jeunesse rwandaise.* »⁸⁰

Les danses constituent l'une des expressions les plus spectaculaires de la culture rwandaise. Elles sont toujours captivantes et d'une grande beauté. Les exploits des troupes culturelles forment un axe essentiel de ces danses qui varient selon les genres, les circonstances, le contexte et les régions. L'*umuhamirizo*, danse masculine que nous avons apprise dès le bas âge, est pratiquée par les *Intore* (les élites). La performance du Ballet National *Urukerereza* (fondé en 1974) a fait du Rwanda un pays de prouesse dans les arts de la danse au niveau international en remportant des trophées à différentes reprises dont :

- 1995 : 1^{er} trophée mondial au Festival de Majorque en Espagne,
- 1996 : 1^{er} trophée mondial au Festival de Maataf en Israël,
- 1996 : 1^{ère} distinction au Festival panafricain de la musique de Brazzaville,
- 1997 : 1^{ère} distinction au Festival de Maataf en Israël,
- 2005 : 1^{er} prix au Festival de Majorque en Espagne,
- 2006 : 1^{er} trophée mondial Temple d'Or au Festival d'Agrigento en Italie.

Considérant que le Rwanda a une danse exceptionnellement rare avec une richesse chorégraphique par rapport à d'autres danses traditionnelles africaines, l'Union Africaine (ex-Organisation de l'Unité Africaine, OUA) a fait de Kigali la capitale africaine de la danse, dès 1998. C'est dans ce cadre que le Rwanda organise, tous les deux ans, le Festival panafricain de la danse (FESPAD) au cours duquel des artistes provenant des quatre coins d'Afrique et de la diaspora présentent la diversité des expressions culturelles des pays dont ils sont ressortissants. Dans le cinéma, le *Rwanda Film Festival* connu aussi sous le nom de *Hillywood*, est organisé chaque année depuis 2005. Dans la sous région, le festival Est-africain de l'art et de la culture (Jamafest) s'est déroulé à Kigali pour la première fois, en 2013.

Parmi toutes ces variétés d'héritage culturel national (non exhaustif jusque là) et leurs expressions, nous profitons pour mettre en relief les merveilles que l'on trouve dans l'ancienne capitale royale, communément appelée « *cité culturelle du Rwanda* ».

4.3. La richesse patrimoniale de Nyanza, « *cité culturelle du Rwanda* »

A partir de 1899, la cour royale traditionnellement mobile s'est stabilisée à Nyanza. Le *Mwami* (roi) Kigeli IV Rwabugiri fut le premier à fixer sa résidence à Nyanza, plus tard le Roi Yuhi V Musinga y installa son palais et, par la suite, les deux fils de ce dernier les Rois Mutara III Rudahigwa et Kigeli V Ndahindurwa. Les manifestations culturelles, notamment les créations littéraires (poésie dynastique,

⁸⁰Maindron Gabriel: *Des apparitions à Kibeho. Annonce de Marie au cœur de l'Afrique*, O.E.I.L., Paris, 1984, pp.66-68, 99, 181. Certaines de ces chansons ont été interprétées par l'orchestre *Nyampinga* avant 1990 et sont actuellement exploitées dans l'Eglise Catholique du Rwanda.

poésie pastorale, poésie guerrière et les récits historiques) y occupaient une place de choix. Situés au même endroit, le palais royal de Rudahigwa, en matériaux durables, et le palais traditionnel de Musinga, en matériaux locaux ont été transformés en Musée d'Histoire Précoloniale. Un autre bâtiment qui avait été construit pour le Roi Mutara III Rudahigwa (mort en 1959 avant son inauguration), sur la colline de Rwesero, est devenu Musée des Arts en mai 2006.

A Nyanza se trouve les tombes du Roi Mutara III Rudahigwa et de la Reine Gicanda Rosalie. Sur la colline de Mwima, où ils reposent, se trouve un arbre géant dit *Umurinzi*, soit gardien de la tombe. A ce stade, il faut souligner que Mutara III Rudahigwa, longtemps admiré par la population de basse classe, est resté une figure emblématique tant au niveau politique⁸¹ qu'ecclésiastique. Depuis 2001, l'Etat Rwandais l'a mis dans la catégorie dite *Imena* des Héros nationaux. Tandis que l'Eglise Catholique lui rend hommage, surtout lors de la fête liturgique du *Christ Roi*, par son acte historique de consécration de son royaume au *Christ Roi du ciel et de la Terre* en 1946⁸². Devant l'église paroissiale de Nyanza, dénommée *Christ Roi*, qui serait construite par les fonds de ce premier roi converti à la religion catholique, se trouve élevée une gigantesque statue de Jésus *le Roi des rois*.



Figure 2 : Carte administrative de Nyanza au Rwanda

Source : *District de Nyanza, 2012. Adaptation de l'auteur*

A Nyanza, les vaches nobles *Inyambo* ont une place importante dans le tourisme culturel.⁸³ Nyanza, où se déroulent plusieurs fois les festivités culturelles nationales, a, depuis 1974, été le siège du ballet national *Urukerereza* dont les exploits en danses folkloriques ont illustré la richesse de la culture rwandaise. Selon nos informateurs⁸⁴, les techniques de la vannerie qui porte le motif rwandais seraient originaires de Nyanza. Il s'agit spécifiquement du tressage du panier *agaseke* qui gagne le terrain dans

⁸¹ Il est le premier à avoir entrepris les démarches pour réclamer l'indépendance du Rwanda.

⁸² Après ce geste qui a fait connaître le Rwanda à travers le monde à cette époque, le Roi Mutara III reçut la médaille de Commandeur de l'Ordre de Saint Grégoire-le-Grand par le pape Pie XII le 20 avril 1947.

⁸³ Entretien personnel avec le Directeur Général de l'IMNR, M. Umuliisa Batson Alphonse, le 18 mai 2012, Nyanza.

⁸⁴ Entretien personnel avec les membres d'une association des femmes qui fabriquent les paniers *agaseke*, le 16 mai, Huye.

la vannerie d'art exécutée par plusieurs coopératives des femmes au Rwanda et dont les produits se vendent même en ligne⁸⁵.

Le district de Nyanza, dont le nom reste historique, a dix secteurs dont Busasamana où sont localisés différents témoignages tangibles du patrimoine culturel rwandais. Dans le langage courant et dans les discours officiels, Nyanza est perçu comme « *la cité culturelle du Rwanda* » car il y a aussi des sages, personnes âgées, qui constituent un trésor humain vivant, jouant un grand rôle dans la transmission des connaissances sur les valeurs culturelles. Toutefois, à l'instar d'autres contrées de ce pays « *associé au mot génocide* », Nyanza a connu l'histoire horrible de 1994. Les corps des victimes du génocide Tutsi gisent dans les sites mémoriaux à Muyira, Gatagara, Nkomero et dans le mémorial du centre de Nyanza.

4.4. Pratiques sociales et culturelles revivifiées au Rwanda

L'intégration de la dimension culturelle dans le processus de développement est un élément fort appréciable parmi les démarches réussies après le génocide Tutsi de 1994. C'est ce modèle, appelé « *la politique du saumon* »⁸⁶ par le chercheur rwandais Ntakirutimana Evariste que le Rwanda a adopté en recourant aux pratiques traditionnelles dans une perspective de construction d'une culture de justice réconciliatrice et de développement socioéconomique intégré. Voici quelques exemples des anciennes pratiques traditionnelles réactivées et actualisées dans la société moderne.

Gacaca : a été adopté comme style de juridiction participative visant la réconciliation et la collecte des informations sur le génocide Tutsi de 1994. Le mot *gacaca* dérive du substantif *umucaca* qui est une espèce d'herbe à gazon sur laquelle les gens se réunissaient avant l'introduction du système de justice occidentale, pour régler les différends.

Abunzi : sont des hommes sages, intègres, qui jouaient un rôle de réconciliateurs quand surgissait un conflit entre voisins ou entre familles, pour prévenir des dégâts graves. Le mot *abunzi* vient de *kunga* qui signifie réconcilier. Ce modèle culturel a été adopté pour encourager les citoyens à régler les conflits à l'amiable. Mais cela n'exclut pas les compétences des juridictions classiques lorsque les parties adverses ne sont pas satisfaites du traditionnel.

Umuvunyi : dérive de *kuvuna* (secourir) et signifie personne secourable. Le Rwanda a revivifié ce substantif et s'est inspiré du système suédois pour créer l'instance chargée de lutter contre la corruption. Laquelle instance, prévue par la Constitution nationale de 2003⁸⁷, a porté le nom de *Urwego rw'Umuvunyi* ou l'Office de l'Ombudsman.

⁸⁵ Voir par exemple le site d'une entreprise, regroupant 4.000 femmes dans 54 coopératives, qui s'occupe de l'exportation des paniers *agaseke* <http://gahayalinks.com/products/category/1-decor> consulté le 08 janvier 2013.

⁸⁶ Ntakirutimana Evariste : *Le Rwanda et la politique du saumon : Un retour à la source pour un développement durable intégré*, Editions de l'Université Nationale du Rwanda, Huye, 2010, 58 pages.

⁸⁷ Loi n° 17/ 2005 du 18 aout 2005 modifiant et complétant la loi n ° 25/2003 du 15 aout 2003 portant organisation et fonctionnement de l'office de l'ombudsman.

Imihigo : est un système de travail encourageant les Rwandais à être toujours des élites dans tout ce qu'ils entreprennent, du niveau local à la haute hiérarchie. Ce terme *imihigo* vient de *guhiga*, qui signifie lancer un défi à quelqu'un sur la valeur des actions prévues ou jurer de surpasser les autres.

Itorero : est une institution dont l'inspiration vient de l'école traditionnelle des élites (créée au XVII^e siècle par le Roi Ruganzu II Ndoli) qui formait les jeunes aux qualités de bon citoyen. Actuellement *Itorero* est conçu pour apprendre à toutes les catégories de la population rwandaise les qualités⁸⁸ et les valeurs positives de la culture. Mais aussi c'est une sorte de plate forme où les Rwandais prennent conscience des problèmes auxquels ils font face dans tous les secteurs de la vie nationale.

Ubudehe : est, dans le passé, situé dans le contexte du travail en groupe important. Cette idée de la tradition rwandaise est intégrée dans les programmes de lutte contre la pauvreté qui portent le même nom, *ubudehe*, sous la tutelle du Ministère de l'administration locale.

Umuganda : est à l'origine une sorte de volontariat pour donner un apport matériel et humain dans les travaux entre voisins.⁸⁹ Actuellement, du Président de la République au simple citoyen, tout Rwandais participe à l'*umuganda*⁹⁰ chaque dernier samedi du mois et les résultats sont énormes (construction des écoles, des logements pour les sans abris, reboisement, lutte anti érosive, nettoyage des quartiers, entretien des routes, etc.).

Girinka : est un programme initié par le gouvernement en 2006, qui consiste à donner une vache par famille pauvre pour résoudre les problèmes liés à l'autonomie alimentaire. Cette « initiative qui porte ses fruits »⁹¹ tire ses origines dans la tradition rwandaise où la population est familiarisée aux dons de vache entre amis intimes et à l'élevage bovin.

Ainsi les médias du Rwanda devraient considérer ces aspects importants du patrimoine, de façon à prévoir un espace de leur diffusion. Les institutions en charge de cet héritage rwandais devraient à leur tour démontrer qu'un plan communicationnel national pour la valorisation du patrimoine culturel rwandais est un préalable.

Le domaine du patrimoine culturel inclut aussi les institutions qui s'en chargent. Le ministère des sports et de la culture coordonne les structures publiques en charge de la gestion du patrimoine culturel dont : l'IMNR créé en 2006, l'office rwandais des archives et des bibliothèques, la commission nationale de lutte contre le génocide (CNLG) créée en 2007⁹², l'Académie rwandaise de langue et de culture

⁸⁸ Ces qualités ont été définies dans la conférence organisée en octobre 2008, à Kigali, avec la collaboration de l'UNESCO <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001230/123072mo.pdf> consulté le 09 janvier 2013.

⁸⁹ Repubulika y'u Rwanda : *Politiki y'umuganda*, Kigali, kamena 2005.

⁹⁰ Soudan François : « *Umuganda* », dans *Jeune Afrique* du 05 mars 2007 <http://www.jeuneafrique.com/Article/LIN04037umugaadnagu0/> consulté le 09 janvier 2013.

⁹¹ Bébien Arnaud : « *Rwanda : une initiative qui porte ses fruits* », dans *Marchés Tropicaux & Méditerranéens*, n° 3274 de avril 2012, p. 12.

⁹² Loi N° 09/2007 du 16 février 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de Lutte contre le Génocide.

(ARLC)⁹³ et la Chancellerie des héros, des ordres nationaux et des décorations honorifiques⁹⁴. Tandis que le *RDB* a en son sein un département qui assure la promotion du tourisme culturel. Le Ministère ayant en charge la gestion des affaires culturelles a élaboré une politique nationale de la culture, en 2006, et une politique nationale du patrimoine culturel en 2008.

Dans le domaine de l'enseignement, le Centre universitaire des arts (CUA) a été créé au sein de l'Université nationale du Rwanda (UNR) en 1999 pour participer à l'enrichissement et à la promotion de la culture et des arts rwandais. L'Institut Supérieur d'Education de Kigali (*Kigali Institute of Education, KIE*) dispose d'un département des arts dramatiques. Notons que plusieurs artistes plasticiens du Rwanda ont été formés dans l'*Ecole d'Arts* de Nyundo en Province de l'Ouest.

Le Rwanda a établi une coopération bilatérale et multilatérale avec diverses institutions en matière culturelle : le Centre international d'études pour la conservation et restauration des biens culturels (ICCROM), l'*International federation of library association* (IFLA), le Conseil international des archives (CIA), l'OIF, l'UNESCO, pour ne citer que ceux-là.⁹⁵ La Commission nationale rwandaise pour l'UNESCO, basée à Kigali, collabore avec les instances étatiques dans la promotion du patrimoine culturel et naturel. Depuis son adhésion à l'UNESCO, en 1964, le Rwanda est Partie aux diverses conventions⁹⁶. Cependant, il y a d'autres conventions non encore adhérees, comme celle liée au patrimoine culturel immatériel de 2003.

Avant d'aborder le chapitre démontrant les lacunes liées à la diffusion de ce patrimoine culturel par les médias, soulignons qu'en général les efforts ne sont pas appréciables. Si les médias rwandais ont mis leur professionnalisme au service d'une *haine soigneusement entretenue* en transformant la population en *criminels du génocide*, et en devenant ainsi « *Médias de la haine* » ou « *Médias du génocide* »⁹⁷, ils devraient, cette fois-ci, redoubler leurs efforts dans l'éducation de la population aux valeurs positives que présentent les divers aspects du patrimoine culturel du Rwanda pour renforcer l'identité nationale. En plus, « *le terrible venin de l'idéologie raciste* »⁹⁸ conduit par les médias a favorisé la dévastation des investissements et le déclin de l'économie nationale durant le génocide Tutsi de 1994. Ces médias devraient intensifier la promotion du potentiel économique que présente le patrimoine culturel matériel et immatériel pour rétablir l'économie du Rwanda post-génocide.

⁹³ Loi N°01/2010 du 29 janvier 2010 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'académie rwandaise de langue et de culture.

⁹⁴ Loi n° 13 bis/2009 du 16 juin 2009 portant attributions, structure et fonctionnement de la Chancellerie des héros, des ordres nationaux et des décorations honorifiques, Article 4.

⁹⁵ République du Rwanda : *Rapport combiné (11^{ème} au 15^{ème} Rapport) du Rwanda au Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies en vertu des Articles 16 & 17 du Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, Kigali, 1987-juillet 2009.

⁹⁶ http://www.unesco.org/eri/la/conventions_by_country.asp?language=E&typeconv=1&contr=RW consulté le 12 janvier 2013.

⁹⁷ Chrétien Jean-Pierre (sous la direction de): *Rwanda : Les médias du génocide*, Editions Karthala, Paris, 1995, p. 7 voir aussi Alan Thomson : *The Media and the Rwanda Genocide*, Pluto Press, London, 2007, cité dans Frère Marie-Soleil : *Elections et médias en Afrique centrale. Voie des urnes, voix de la paix*, Editions Karthala, Paris, 2009, p.81.

⁹⁸ Chrétien Jean-Pierre (sous la direction de): *Ibid.*

Chapitre 5 : La Radiodiffusion au service du patrimoine culturel du Rwanda

Au Rwanda, à l'instar d'autres pays africains, les médias les plus vibrants sont la presse écrite, la radio et la télévision. Mais l'Internet est aussi de plus en plus exploité. Etant donné que la radio est le média le plus populaire au Rwanda, focalisons-nous sur la plus suivie des radios : *Radio Rwanda* (selon les enquêtes du Haut Conseil des Medias de 2009).

5.1. *Radio Rwanda* pour la promotion de la culture

Le Rwanda a obtenu son propre émetteur de radiodiffusion en 1961 alors que depuis 1924 en Afrique du Sud et en 1928 au Kenya la radio était déjà mise en place. *Radio Rwanda*, la radio publique, est une branche de l'ORINFOR qui détient une chaîne de télévision RTV, cinq stations de radio régionales, et deux publications, le quotidien en kinyarwanda *Imvaho Nshya*, et l'hebdomadaire en français *La Nouvelle Relève*.

Actuellement, *Radio Rwanda* couvre tout le territoire national et émet ses programmes en ondes courtes (*Short Waves, SW*), en Fréquence Modulée (FM), et sur Internet⁹⁹. Emettant chaque jour, 24 heures sur 24 heures, *Radio Rwanda* utilise quatre langues : kinyarwanda, français, anglais et swahili. Mais le *kinyarwanda* prédomine, étant donné que c'est la seule langue commune pour tous les Rwandais, ce qui facilite les échanges et l'interactivité sur les ondes entre les auditeurs du pays et de la diaspora.

Nous avons choisi cette radio pour notre étude de cas, car elle est l'ainée des médias qui se rapprochent de l'oralité au Rwanda. C'est cette radio qui couvre tout le territoire national depuis plus de 30 ans et, grâce à l'Internet, est présentement écoutée même en dehors de l'Afrique. *Radio Rwanda* est la mieux placée pour préparer un grand nombre d'émissions touchant la réalité du pays. Aux équipements de qualité, *Radio Rwanda* compte un grand nombre des journalistes et correspondants régionaux sortis des écoles de journalisme. Grâce aux multiples accords de coopération entre le Rwanda et différents pays avancés, les journalistes et les techniciens de cette radio nationale bénéficient de formations de qualité à l'étranger (Allemagne, France, Belgique, Grande Bretagne, Inde, Chine, Canada, Kenya, Afrique du Sud, Egypte, etc.) et au pays. Son budget (salaires, matériel et fonctionnement) est assuré par l'Etat, tandis que certaines radios privées ne parviennent pas à payer leur personnel et à honorer divers contrats nécessitant les moyens financiers.¹⁰⁰ C'est une radio qui devrait diffuser l'héritage culturel du Rwanda, avec tous ses aspects économiques.

⁹⁹ Son site www.orinfor.gov.rw nous permet d'écouter *Radio Rwanda* pendant que nous sommes à Alexandrie en Egypte et continuer nos analyses sur les émissions de cette radio.

¹⁰⁰ Media High Council: *Strategic Plan 2008-2012*, Kigali (Rwanda), 2008.

5.2. Les émissions de *Radio Rwanda* et la valorisation du patrimoine culturel

Les journalistes de *Radio Rwanda* semblent *tout faire*. Ils collectent, traitent et livrent aux rédacteurs en chef les informations sur n'importe quel domaine : politique, économie, santé, société, sécurité, environnement, justice, etc. Alors qu'ils n'ont pas des capacités journalistiques de manière spécifique sur tous ces domaines. « *Nul ne peut devenir journaliste à tout faire* »¹⁰¹ comme l'expliquent Leteinturier Christine et Le Champion Rémy.

Il y a un déséquilibre entre la diffusion des sports (surtout le football) et celle du patrimoine culturel rwandais, si nous nous limitons à cette comparaison. Ces sports internationalisés, qui trouvent leurs racines dans le monde occidental et oriental (football, handball, basketball, volleyball, karaté, judo, cyclisme, rallye automobile, athlétisme, golf, etc.), sont promus sur *Radio Rwanda* au détriment des sports et jeux culturellement rwandais comme le jeu des godets (*igisoro*), saut en hauteur (*gusimbuka urukiramende*), lutte au corps à corps (*gukirana*), tir à l'arc (*kumasha*), lutte des bâtons (*kunyobanwa*), etc. Le ministère des sports et de la culture, à travers sa direction chargée des sports et la Fédération Rwandaise de Football Association (FERWAF), assure en grande partie le financement des missions des journalistes (de la rubrique *sport*) pour la diffusion des compétitions sportives lorsque l'équipe nationale de football est à l'étranger. Sur ses ondes, *Radio Rwanda* assure la diffusion à grande échelle, en direct et en différée, de ces compétitions sportives. Cette radio nationale n'hésite pas à rayer certains programmes pour passer la parole aux journalistes envoyés aux stades couvrir les matchs de football pendant les weekends.

Sur sa grille des programmes, *Radio Rwanda* a 710 minutes consacrées aux émissions sportives (*Urubuga rw'imikino*) par semaine, souvent pendant les heures de grande écoute, sans compter les diffusions en direct des matchs de football presque tous les samedi et dimanche. Alors qu'elle réserve 275 minutes aux émissions culturelles (voir tableau ci-après), par semaine. Il s'agit d'*igitaramo* ou *veillée culturelle* et *ikinamico* ou *pièces théâtrales*. Faut-il remarquer que dans l'*igitaramo*, le journaliste-animateur ne touche pas les éléments distinctifs du patrimoine culturel du Rwanda, leur état de conservation, leurs modes de valorisation, leurs enjeux pour le développement économique, etc. *Radio Rwanda* devrait donc songer à des émissions professionnellement traitées sur *l'économie du patrimoine culturel*¹⁰² en évoquant par exemple la gestion et la consommation du patrimoine culturel, l'emploi généré par ce patrimoine, le poids du tourisme culturel dans l'économie rwandaise, l'héritage culturel face à l'urbanisme (presque toutes les villes du Rwanda ont des nouveaux plans directeurs), l'inscription du patrimoine culturel rwandais à la liste du patrimoine mondial, le problème de labellisation et de financement des projets portant sur le patrimoine culturel, etc.

¹⁰¹ Leteinturier Christine et Le Champion Rémy (sous la direction de) : *Médias, information et communication*, Editions Ellipses, Paris, 2009, p.438.

¹⁰² Cet aspect est largement argumenté dans Benhamou Françoise : *Economie du patrimoine culturel*, Editions La Découverte, Paris, 2012, 128 pages.

Tableau 1 : Temps accordé aux émissions sportives et culturelles sur les ondes de Radio Rwanda par semaine

Jours	<i>Urubuga rw'imikino</i> (Emissions sportives)	<i>Igitaramo</i> (Veillée culturelle)	<i>Ikinamico</i> (Pièce théâtrale)
Lundi	10h10-11h00/ 17h15-17h45 19h30-20h00 / 22h15-00h00	20h45- 21h35	-
Mardi	10h05-11h00/ 23h00-00h00	-	20h45- 22h00
Mercredi	10h05-11h00/ 23h00-00h00	-	-
Jeudi	10h05-11h00/ 23h00-00h00	-	-
Vendredi	10h05-11h00/ 23h00-00h00	-	-
Samedi	14h10- 14h45	-	20h45- 22h00
Dimanche	-	21h45-23h00	-
Durée totale	710 minutes	125 minutes	150 minutes
		275 minutes	

Source : Grille des programmes de Radio Rwanda, novembre 2012. Adapté par l'auteur

Radio Rwanda n'établit pas de partenariat entre les spécialistes du patrimoine culturel et ses journalistes de façon à produire et diffuser régulièrement des informations et émissions au profit du patrimoine culturel national. De même, les structures en charge du patrimoine culturel au Rwanda n'exploitent pas assez la radiodiffusion nationale pour donner une meilleure visibilité au patrimoine qu'elles sont censées faire connaître. De manière précise, la politique du patrimoine culturel approuvée en 2008 n'a jamais constitué un sujet de débat ou d'échange sur les ondes de cette radio. Son texte reste méconnu par les professionnels des médias rwandais et ceux de Radio Rwanda en particulier. Le MINISPOC devrait utiliser le média le plus accessible et qui atteint presque tous les Rwandais pour vulgariser ces politiques. Etant donné qu'il est dans les coutumes de la quasi-totalité d'institutions publiques (dont les ministères) de faire connaître leurs politiques, programmes, stratégies, activités et réalisations à travers les émissions de Radio Rwanda.

Lors de notre stage, les réponses à nos entretiens nous ont fait remarquer que les auditeurs de Radio Rwanda ont soif d'être informés sur le patrimoine culturel. « *Nous suivons les émissions culturelles sur les chaînes de télévisions étrangères mais les médias locaux ne parlent pas de notre patrimoine culturel. Pourquoi ?* », ainsi se demandent nos interviewés dans la zone environnant le Musée Ethnographique de Huye. Les universitaires interrogés à Nyanza abondent dans ce sens et suggèrent : « *... les journalistes devraient diffuser les informations sur l'histoire du pays et tout le patrimoine culturel en général laissé par nos ancêtres. Car les jeunes rwandais ne sont pas informés sur la richesse de la culture rwandaise. Et c'est très important pour savoir d'où nous venons... nous suggérons que les médias jouent un grand rôle pour faire connaître l'héritage rwandais, les sites culturels, comment en tirer profit économique...* »¹⁰³ Ce besoin avait déjà été exprimé par les auditeurs de Radio Rwanda, il y a 34 ans. Simples paysans et instruits, jeunes et vieux avaient manifesté l'intérêt grandissant quant à l'émission *culture et religion traditionnelle* (qui, malheureusement, n'existe plus sur Radio Rwanda

¹⁰³ Entretien avec les universitaires de Nyanza qui ont visité le Musée d'Histoire Précoloniale, le 09 juin 2012.

actuellement) : « nous voulons comprendre l'histoire de notre société, la médecine traditionnelle, la religion de nos ancêtres même si nous sommes chrétiens, ...il faut que nous tenions compte de notre culture, de notre patrimoine culturel... »¹⁰⁴

Le journalisme culturel est un concept peu connu au Rwanda. Alors que c'est une pratique courante dans les autres pays africains comme le Bénin où les hommes des médias militent pour une large diffusion des thématiques culturelles malgré l'insuffisance des moyens financiers¹⁰⁵. Les médias rwandais, et *Radio Rwanda* en particulier, n'ont pas de journalistes formés dans la collecte et le traitement des informations et des émissions culturelles.¹⁰⁶

Malgré que *Radio Rwanda* soit la seule radio, parmi toutes les radios émettant sur le territoire rwandais, qui a gardé une particularité du traditionnel dans son indicatif¹⁰⁷ du journal parlé en *kinyarwanda*, elle n'a pas de réglementation quant aux quotas de chansons d'expression rwandaise dans ses programmes. Pourtant ailleurs, nous pouvons sentir cette sensibilité profonde. Selon les précisions livrées par Jounin Rémy et Sauvage Jean Michel, en France, la loi du 30 septembre 1986 régissant la communication audiovisuelle indique les obligations qu'ont les radios vis-à-vis des quotas (un minimum de 40%) de chansons d'expression française dans leurs programmes.¹⁰⁸ Au Rwanda, les lois régissant les médias en général et l'ORINFOR en particulier sont muettes à ce sujet.

L'histoire récente montre que *Radio Rwanda* a participé à la propagande de la haine lors de l'extermination des Tutsi pendant la période de 1990-1994. Ses liens étroits avec la RTLM seraient évidents (aide en ressources humaines, matérielles et techniques) et certains de ses journalistes auraient lancé des appels au massacre des Tutsi de Bugesera.¹⁰⁹ Toutefois, dans la période post-génocide, cette radio publique a redoublé ses efforts dans l'éducation de la population à l'unité et la réconciliation nationale ; grâce aux nouvelles orientations politiques visant le renforcement de l'identité commune des Rwandais.

5.3. Nécessité d'une radio à thématique culturelle dans la *cité culturelle du Rwanda*

Avant d'entrer dans le vif de notre projet¹¹⁰, soulignons que la radio a déjà été utilisée dans d'autres pays à des fins culturelles. Il est sûr et certain que, selon Samb Moustapha, « *Les médias, surtout audiovisuels [dont la radio], peuvent contribuer grandement non seulement à sauvegarder le patrimoine*

¹⁰⁴ Radiodiffusion de la République Rwandaise : *Etude de l'auditoire rwandais en milieu rural juillet – août 1979*, rapport, Kigali, 1979, pp. 40-43.

¹⁰⁵ Zantou Pascal : « *Journalisme culturel, le parcours du combattant* », dans *Africultures* n° 71, Editions L'Harmattan, Paris, 2007, pp. 116-119.

¹⁰⁶ Affirmation faite par un agent du Haut Conseil des Médias et par différents journalistes de *Radio Rwanda*, lors des entretiens personnels, Kigali, juin 2012.

¹⁰⁷ Le générique du journal parlé en Kinyarwanda fait entendre l'instrument musical typiquement traditionnel rwandais, l'*Inanga* ou cithare sur cuvette.

¹⁰⁸ Jounin Rémy et Sauvage Jean Michel: *Animer une radio*, Editions Dixit, Paris, 2002, p.13.

¹⁰⁹ Chrétien Jean-Pierre (sous la direction de) : *Ib. Ibid.* : pp.56-57, 70-72, 341, 387-388.

¹¹⁰ Voir 6^e chapitre.

culturel, mais surtout à le valoriser »¹¹¹. C'est dans cette optique que Metognon Epiphane Serge avance : « *plus une population est informée sur l'importance et la richesse de son patrimoine culturel, plus elle a tendance à le protéger et à le valoriser.* »¹¹² En France, par exemple, la mission de *Radio France Internationale* (RFI) est explicite quant à son rôle dans la promotion de la culture et la langue françaises à l'étranger.¹¹³

Radio Chine internationale ou *China radio international (CRI)*, que nous avons visitée en 2010 lors d'une formation des journalistes africains, nous a aussi donné une bonne expérience dans la promotion de la culture à travers les émissions radio. Si tel est le cas dans les pays avancés, qu'est-ce qui empêcherait d'envisager l'usage de la radiodiffusion pour la valorisation du patrimoine culturel au Rwanda ? Surtout que « *la radio est le média qui tisse le plus ses relations avec l'oralité* »¹¹⁴ (au Rwanda, la tradition de l'oralité est plus développée que la lecture) et, par conséquent, elle peut jouer un grand rôle dans une large promotion de l'héritage riche de la culture rwandaise dont sa langue. Considérant la lourdeur de toute la problématique déjà démontrée au sujet de la communication relative au patrimoine culturel rwandais, nous jugeons qu'il est fondamental de proposer la création d'une radio à thématique culturelle.

Bien qu'il y ait une trentaine de radios au Rwanda, le district de Nyanza, en province du sud, n'a pas de radio locale. Or, la population locale a le droit d'être informée, éduquée et divertie à travers les émissions radio cadrant avec leur vécu quotidien et leur milieu socioculturel. Le district de Nyanza (où se trouve le chef lieu de la province) et ses environs ont une richesse en patrimoine culturel qu'il faut valoriser.¹¹⁵ C'est pour cela d'ailleurs qu'en 2007, l'autorité de ce district (dont le centre est communément appelée cité culturelle du Rwanda) avait manifesté son souhait de promouvoir le tourisme culturel en ces termes : « *Il faudra donc promouvoir un tourisme culturel et faire de Nyanza un centre de rayonnement culturel.* »¹¹⁶ Il est constaté que la même autorité reconnaît le pouvoir des médias, comme il est spécifié dans sa planification, en souhaitant « *publier les potentialités du district à travers les journaux, radio, télévision, internet (...).* »¹¹⁷

Les radios captées dans cette zone ne consacrent pas une place importante à la valorisation du patrimoine culturel et la population de Nyanza ne se retrouve pas dans leurs émissions. L'installation d'une radio culturelle à Nyanza (voir notre projet dans la deuxième partie) peut rendre réel le rêve exprimé par la population de Nyanza à travers ses élus (voir figure ci-après).

¹¹¹ Samb Moustapha : « *Médias, acteurs de développement local en Afrique* », dans *SudLangues* n° 14 du décembre 2010, Dakar (Sénégal), en ligne sur <http://www.sudlangues.sn/spip.php?article166> consulté le 30 novembre 2012.

¹¹² Metognon Epiphane Serge : *Patrimoine et communication : perspectives pour une meilleure visibilité du patrimoine culturel au Bénin*, mémoire, Université Senghor, 2003, p.3.

¹¹³ Leteinturier Christine et Le Champion Rémy (sous la direction de) : *Ib.Ibid.*, p. 19

¹¹⁴ Tudesq André-Jean : *Ib.Ibid.*, p. 197.

¹¹⁵ Voir le chapitre consacré au patrimoine culturel du Rwanda et celui de Nyanza en particulier.

¹¹⁶ District de Nyanza : *Plan de Développement du District 2008-2012*, Nyanza, juillet 2007, inédit.

¹¹⁷ District de Nyanza : *Ib.Ibid.*, p. 41

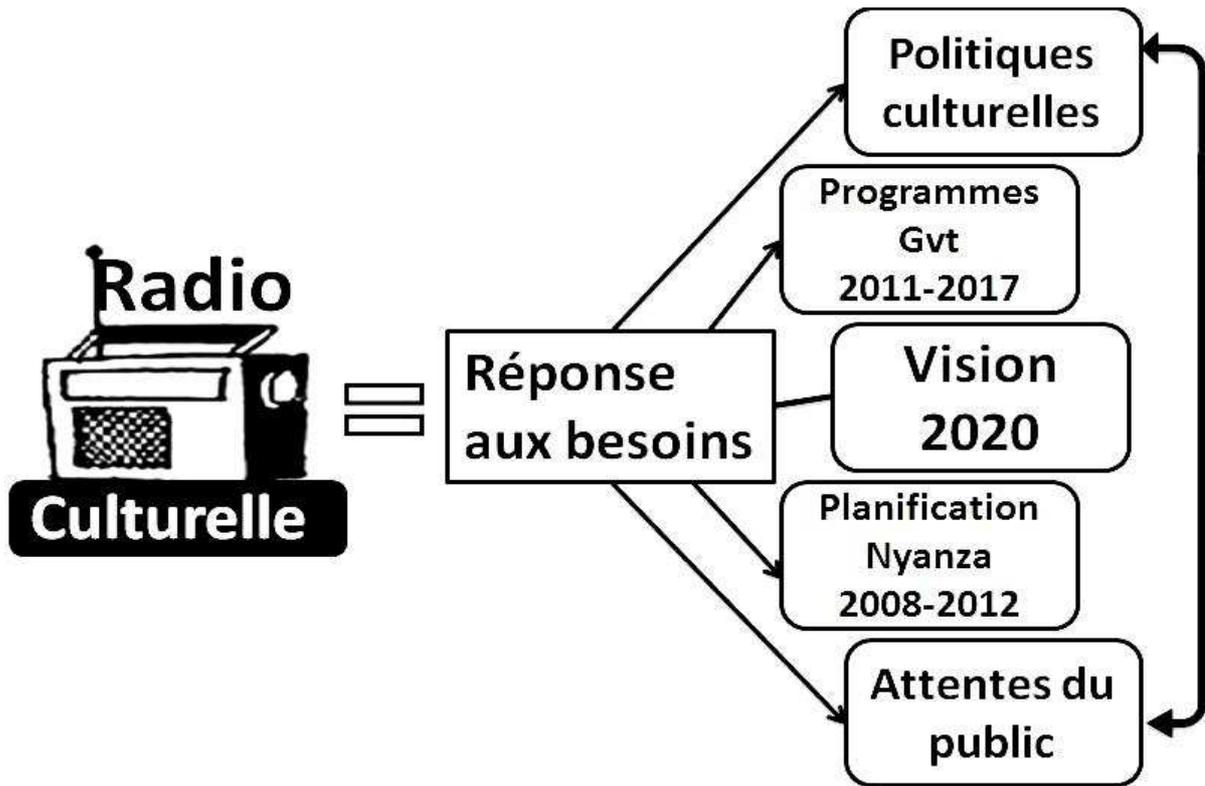


Figure 3 : Schéma démontrant notre réponse aux besoins exprimés à différents niveaux.

Si nous choisissons une radio à caractère *communautaire*, c'est parce que cela « *répond à des besoins d'information locale, de promotion de la culture et de l'identité* »¹¹⁸ nationale pour notre public cible. Par sa particularité de *radio communautaire*, ce média peut assurer la fonction de radio éducative, à travers les émissions participatives autour de thèmes liés au patrimoine culturel.

¹¹⁸ Nous nous inspirons du document présenté au sommet des communautés francophones et acadiennes en 2007 par l'Alliance des radios communautaires du Canada, disponible en ligne sur <http://www.fcfa.ca/documents/541.pdf>, consulté le 02 décembre 2011.

DEUXIEME PARTIE

**Création d'une radio culturelle à Nyanza,
outil de communication pour la valorisation du patrimoine
culturel du Rwanda**

Rwanda Héritage FM

« La voix de notre patrimoine »

Chapitre 6 : Présentation générale du projet

6.1. Contexte et justification du projet

L'exploitation de la communication de masse à des fins de valorisation du patrimoine culturel est un problème qui se pose avec acuité au Rwanda. La richesse culturelle de Nyanza (à une centaine de kilomètres au sud de Kigali), et ses environs dans la Province du Sud, n'est pas diffusée au grand public. Malgré la présence de 31 stations de radiodiffusions publiques, privées, et internationales, 43 journaux imprimés, une chaîne de télévision d'Etat et 31 journaux sur le web, l'information liée au patrimoine culturel est très rare. Même la station de radiodiffusion nationale, *Radio Rwanda*, qui a une forte correspondance permanente dans tous les 30 districts du Rwanda, n'échappe pas à ce manquement, alors qu'elle doit contribuer à la promotion de la culture rwandaise. Conscient du fait que « *pour alerter les individus et les pouvoirs publics au sujet d'une cause à défendre, il est préférable de ne pas rester isolé, le mieux [étant] de constituer une association, (...) et de faire venir les journalistes* »¹¹⁹ à la découverte et à la diffusion de l'héritage culturel ; l'Association des volontaires pour la valorisation de la culture rwandaise (AVCR) procédera à l'installation d'une station de radio culturelle dans la « *cité culturelle du Rwanda* ». L'AVCR est une association (dont nous faisons partie, en voie de reconnaissance officielle) qui a pour mission principale l'éducation de la population de la Province du Sud du Rwanda à la sauvegarde et valorisation de la culture rwandaise. Ce projet s'étale en une durée indéterminée.

6.2. Public cible

« *Dans toute démarche de construction d'une stratégie de communication, il est indispensable de définir à qui l'on souhaite s'adresser.* »¹²⁰ Ainsi donc notre projet s'adresse principalement à la jeunesse, aux femmes, aux *trésors humains vivants*, aux structures patrimoniales et aux dirigeants locaux de Nyanza et ses environs. La population de Nyanza était estimée à 273 463 habitants, en 2012. Ce district est au cœur de la Province du Sud qui compte 2 659 332 habitants.

La **jeunesse** qui constitue la majorité de la population rwandaise, est une force incontournable dans toutes les activités de développement national. Les jeunes trouveront dans notre radio un espace pour exprimer leurs attentes pour le développement local, ils obtiendront des informations relatives aux actions suscitant la création artistique et prendront conscience du potentiel économique que présente le patrimoine culturel. Avec ce projet, nous répondrons efficacement à la demande du Gouvernement rwandais qui, depuis 2006, s'était résolu à « *utiliser les médias et les arts pour faire passer des*

¹¹⁹ Irvaos-Dantec Dominique et Morel Fabienne : *Ibid.*, p. 56.

¹²⁰ Grandcoing Catherine: *Communication et médias - Evolution et révolution*, Ed. Economica, Paris, 2007, p. 93.

messages d'éducation à la paix en vue de construire une nouvelle citoyenneté. »¹²¹ D'autre part, ce sont les jeunes qui trouveront en grande partie l'emploi offert par cette radio.

Les **femmes** sont, comme les jeunes, regroupées en plusieurs coopératives de production des œuvres issues de la vannerie, broderie décorative, sculpture, boissellerie, perlage, tannage moderne, poterie, couture, et dans des troupes de danse culturelle.¹²² Si « *les femmes rwandaises sont majoritaires dans différentes instances de prise de décision* »¹²³, elles sont aussi actives et encouragées par l'Etat dans l'entrepreneuriat au niveau local. Les émissions de notre radio joueront un grand rôle dans la sensibilisation des femmes à explorer les variétés de l'héritage culturel pour accroître les retombées économiques. Ainsi, nous adhérons aux souhaits de l'Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires (AMARC) de mettre un accent particulier sur la place de la femme dans ce genre de média.

Les **trésors humains vivants**, constitués des personnes âgées, sont porteurs et conservateurs des connaissances traditionnelles. Regroupés en association dénommée *Inteko izirikana* (conseil des sages) reconnue au niveau national, ils forment l'organe consultatif des institutions ayant la culture dans leurs attributions. Ils auront la parole sur les ondes de notre radio pour transmettre leur savoir à un large public, renforçant ainsi l'identité nationale, sans avoir à effectuer de longs voyages à travers tout le pays. Les émissions en studio ou enregistrées seront gardées jalousement par le système de numérisation afin d'être rediffusées même après la mort de ces personnes âgées. « *Utaganiriye na se ntamenya icyo sekuru yasize avuze* » ou « *qui n'a pas causé avec son père ne saura jamais ce que lui aurait dit son grand père* », dit un proverbe rwandais pour montrer l'importance de donner la parole à la catégorie du troisième âge.

Les **institutions** publiques et privées ayant de près ou de loin la gestion du patrimoine culturel dans leurs attributions trouveront dans notre radio un espace de diffusion par excellence autour du patrimoine culturel du Rwanda. Elles apprendront, à travers nos émissions professionnellement traitées, les aspects de la valorisation économique du patrimoine culturel, l'importance de l'adhésion aux conventions de l'UNESCO, le consentement des efforts pour inscrire les témoignages culturels matériels et immatériels du Rwanda sur la liste du patrimoine mondial, etc.

Les **dirigeants locaux** seront informés et sensibilisés à intégrer tous les aspects culturels dans le développement local sans se limiter au folklore. De l'*Umudugudu* (village ou quartier selon qu'on est en ville ou en milieu rural) jusqu'au district en passant par la cellule et le secteur, les élus de ces entités décentralisées seront conscientisés sur la protection des sites historiques et naturels ayant un caractère culturel.

¹²¹ Ministère de la jeunesse des sports et de la culture, *Politique nationale de la culture*, Kigali, 2006, inédit.

¹²² Province du Sud : *Artisanat en Province du sud : approche économique*, Nyanza, 2008, inédit.

¹²³ Mutangana Steven Boshya : « *Les femmes rwandaises dans les instances de prise des décisions* », dans *El Akbar*, version arabe du 15 mai 2005, Caire (Egypte).

6.3. Objectifs poursuivis par le projet

6.3.1. Objectif global

Notre projet ne vise pas la reproduction de ce qui existe dans le contenu des radios opérant au Rwanda, mais plutôt l'innovation par la création et le lancement d'une radio culturelle viable afin de servir le public de Nyanza et des districts frontaliers, et ainsi apporter une originalité communicationnelle dans la production et la diffusion des contenus liés au patrimoine culturel national du Rwanda.

6.3.2. Objectifs spécifiques

Cette partie répond à ces questions fondamentales qui nous permettent d'entrer en détails de notre projet : une radio culturelle à Nyanza, pourquoi faire ? Pour dire quoi réellement ? S'appuyant sur les réalités du milieu, notre radio se mettra à accomplir les objectifs qui lui seront assignés à savoir :

- Constituer un instrument d'information et d'éducation pour la population de Nyanza et ses environs,
- Contribuer à la communication pour la valorisation du patrimoine culturel de Nyanza et des contrées environnantes,
- Servir de canal de communication à toutes les structures publiques et privées intervenant dans la promotion de la culture au Rwanda,
- Assurer la production et la diffusion des informations et des émissions sur la conservation du patrimoine culturel du Rwanda,
- Sensibiliser les acteurs de développement, à travers les émissions radiodiffusées, à créer des projets de développement socio-économique qui intègrent la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine culturel,
- Conscientiser les décideurs rwandais sur l'intérêt de la ratification et la mise en œuvre des conventions et protocoles relatifs à la protection du patrimoine culturel,
- Contribuer à la diffusion des publications spécialisées sur le patrimoine culturel du Rwanda, de l'Afrique et du monde,
- Apporter une contribution à l'usage adéquat de la langue nationale, *ikinyarwanda*, dans les médias,
- Créer une nouvelle voie de diffusion où culture et tourisme se concilient,
- Se servir de la radiodiffusion pour orienter les comportements des auditeurs susceptibles de renforcer l'identité nationale,

- Contribuer à la promotion des valeurs culturelles qui renforcent l'unité et la réconciliation du peuple rwandais et de la culture de la paix en général,
- Participer à la pérennisation de la mémoire du génocide et à la lutte contre le révisionnisme, le négationnisme et toute forme d'idéologie génocidaire,
- Faire connaître les pratiques, rites, mythes et tabous de la tradition rwandaise,
- Mettre en place un programme dédié à la promotion de la musique et la danse rwandaises,
- Favoriser la communication autour des œuvres d'art et de métiers d'artisanat rwandais auprès du grand public,
- Assurer la transmission des connaissances sur l'histoire du Rwanda,
- Recueillir et diffuser les témoignages sur les figures héroïques ayant marqué l'évolution du Rwanda,
- Mettre en place un espace de promotion de la *cité sainte* de Kibeho,
- Susciter la participation locale à la gestion de cette radio en projet, et à son financement par la création de clubs d'auditeurs,
- Appuyer et accompagner les initiatives de développement culturel au niveau local par la radiodiffusion,
- Divertir la population locale par l'émission de jeux radio,
- Contribuer à la création d'emploi et à la réduction du chômage,
- Dans les perspectives d'avenir, former des professionnels de médias sur la collecte, le traitement et la diffusion des informations culturelles et sur l'animation des émissions portant sur la culture.

6.4. Résultats attendus

Les objectifs ci-haut cités seront atteints, lorsque nous pourrons démontrer que :

- ✓ Une radio culturelle est mise en place à Nyanza,
- ✓ Le district de Nyanza et ses environs disposent d'un nouveau moyen de communication de masse pour la diffusion du patrimoine culturel
- ✓ Des professionnels de médias sont formés sur la collecte, le traitement et la diffusion des informations culturelles et sur l'animation des émissions portant sur la culture,
- ✓ Différentes émissions éducatives sur l'identification, protection, sauvegarde et valorisation du patrimoine culturel sont créées et animées,
- ✓ Des informations culturelles locales et nationales sont diffusées,

- ✓ Les musées du Rwanda disposent d'un espace radio pour la diffusion de leurs recherches et de leurs collections dans l'émission « *ingoro ndangamurage, ubu n'ahazaza* » ou « nos musées, au présent et dans l'avenir »,
- ✓ Un moyen de communication visant la valorisation de la langue nationale, *ikinyarwanda*, est mis en place et les académiciens de la langue rwandaise sont consultés lors des reportages et production d'émissions diverses,
- ✓ Les membres des mouvements associatifs culturels des jeunes et des femmes de Nyanza et ses environs s'expriment et échangent leurs expériences à travers les émissions culturelles et les journaux d'information,
- ✓ Les décideurs rwandais sont conscientisés sur l'intérêt des conventions et protocoles relatifs à la protection et sauvegarde du patrimoine culturel à travers le journal d'informations et l'émission « *amahame y'umurage ndangamuco* » ou « conventions relatives au patrimoine culturel »,
- ✓ Les publications (ouvrages, articles de presse, rapports, etc.) sur le patrimoine culturel du Rwanda, de l'Afrique et du monde en général, sont diffusées à travers l'émission hebdomadaire « *ibyanditswe ku murage wacu* » ou « revue de presse hebdomadaire sur notre patrimoine culturel »,
- ✓ Une nouvelle voie de promotion du tourisme culturel par la radio est mise en place par l'animation de l'émission « *ubukerarugendo bushingiye ku muco* » ou « tourisme culturel »,
- ✓ La radio est utilisée pour renforcer l'identité nationale à travers l'émission « *agaciro k'umunyarwanda* » ou « la dignité du peuple rwandais »,
- ✓ Les pratiques, rites, mythes et tabous de la tradition rwandaise sont diffusés au grand public à travers l'émission « *imigenzo ya kinyarwanda* » ou « pratiques traditionnelles »,
- ✓ Un programme dédié à la promotion des musique et danses traditionnelles est instauré en animant l'émission « *imbyino n'indirimbo nyarwanda* » ou « chants, musique et danse du Rwanda »,
- ✓ La communication autour des œuvres d'art et de métiers d'artisanat rwandais est rendue possible pour le grand public et les artistes, par l'émission « *umutako wacu* » ou « l'art rwandais »,
- ✓ La transmission des connaissances sur l'histoire du Rwanda et les récits oraux est assurée à travers l'émission « *amateka y'igihugu cyacu* » ou « histoire de notre patrie »,
- ✓ Les témoignages sur les figures héroïques ayant marqué l'évolution du Rwanda sont diffusés dans l'émission « *turate ubutwari* » ou « pour le héroïsme » en vue de promouvoir les valeurs traditionnelles liées à l'intégrité et au patriotisme,
- ✓ Notre radio contribue à la promotion des valeurs culturelles qui renforcent l'unité et la réconciliation du peuple rwandais et la culture de la paix en général,

- ✓ Une émission consacrée à la valorisation de Kibeho, le seul lieu d'apparitions de la Vierge Marie reconnu en Afrique, est animée sur nos antennes,
- ✓ L'émission « *turwanye jenoside* » ou « luttons contre le génocide » favorise une nouvelle communication pour la pérennisation de mémoire du génocide et la lutte contre toute forme d'idéologie génocidaire,
- ✓ Le divertissement de la population locale est assuré en accordant plus d'espace à l'équipe de football *Rayons Sport*¹²⁴, le théâtre, les compétitions de jeux traditionnels, les jeux radiophoniques¹²⁵, etc.
- ✓ Les clubs des auditeurs sont formés dans les villages de Nyanza et ses environs afin de susciter la participation locale à la gestion de notre radio culturelle et son financement,
- ✓ Notre radio crée de l'emploi pour les jeunes et participe ainsi à la réduction du chômage dans le milieu rural.

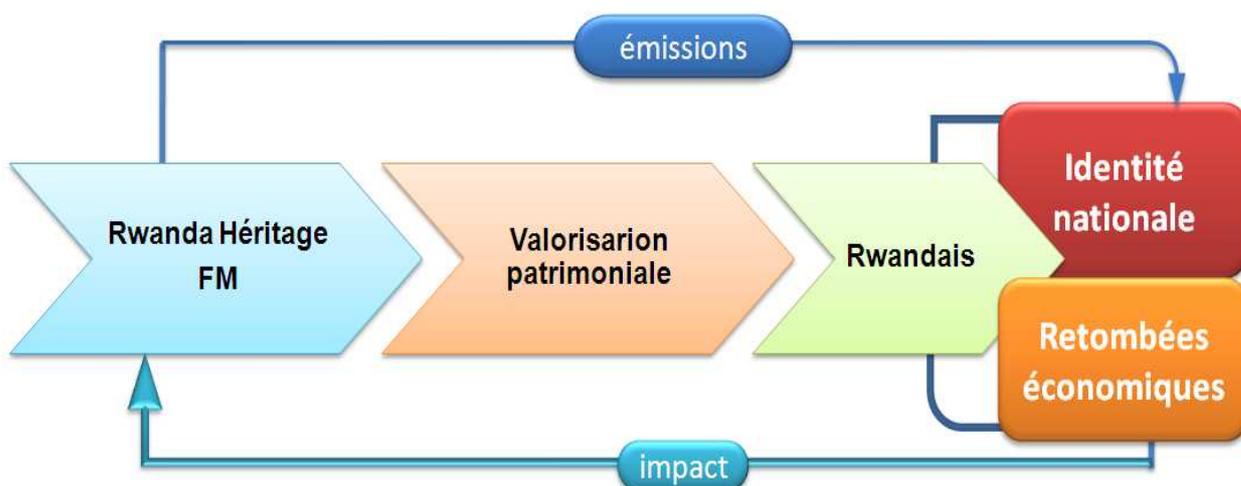


Figure 4 : Schéma synthétique de la communication par notre radio.

6.5. Atouts et limites

6.5.1. Opportunités et forces

Les membres de l'AVCR (journalistes, historiens, économistes, sociologues, enseignants, artistes, professionnels des musées, etc.) manifestent un intérêt grandissant dans la communication liée à la valorisation du patrimoine culturel. Selon la Constitution nationale, tout citoyen rwandais a droit aux

¹²⁴ C'est une équipe de première division qui compte beaucoup de fans dans la province du Sud et dans d'autres contrées du Rwanda, dont la gestion revient au district de Nyanza.

¹²⁵ Qui porteront sur l'heure et la date de diffusion d'une émission quelconque et qui permettent d'avoir des renseignements sur l'écoute de notre radio. La motivation des auditeurs s'accroîtra par des prix aux gagnants de ces jeux.

activités visant la promotion de la culture du Rwanda.¹²⁶ Il n'existe aucune autre radio culturelle au Rwanda pour concurrencer notre projet. Notre radio vient répondre au besoin manifesté par le Gouvernement rwandais, la population et les dirigeants de Nyanza. L'attente favorable est affichée par différents interviewés contactés pendant le stage en 2012. La matière première à diffuser est abondante. Le contenu purement culturel est un levier solide permettant d'assurer une grande audience, car en général, la société rwandaise est, selon le chercheur Ntakirutimana Evariste, « *culturellement prédisposée* »¹²⁷ à recevoir et à mettre en pratique un message transmis sous la dimension culturelle. Pour écouter notre radio culturelle, les auditeurs n'auront pas besoin de recourir à l'achat de postes radios supplémentaires. Les facilités dans l'obtention des fréquences au Rwanda sont à saisir. L'utilisation du *kinyarwanda*, seule langue commune, sera un atout merveilleux dans cette communication culturelle. Le climat des affaires, la *tolérance zéro* à la corruption et les dispositions juridiques sont favorables pour un tel projet au Rwanda. Selon la politique nationale du patrimoine culturel, il y a un grand intérêt à investir dans ce domaine non encore exploité, un terrain encore neuf, donc rentable.¹²⁸ Le Gouvernement rwandais encourage et soutient l'entrepreneuriat chez les jeunes universitaires. Des crédits seront accessibles auprès de *Media Support Fund*. Sur le terrain, Nyanza dispose des infrastructures nécessaires (routes, électricités, réseau internet rapide, etc.) pouvant nous servir à implanter une station radio.

6.5.2. *Faiblesses et menaces*

Le manque de spécialistes en journalisme culturel au Rwanda est un obstacle pour le recrutement des journalistes et animateurs. Toutefois, cette contrainte sera surmontée. Des formations intensives à l'équipe rédactionnelle et d'animation déjà qualifiée en journalisme, sur les thèmes de collecte, traitement et production des émissions culturelles, seront organisées avec le concours de la Commission nationale rwandaise pour l'UNESCO.

D'autre part, le retard éventuel des fonds de la part des donateurs peut constituer une menace pour ce projet.

¹²⁶ République du Rwanda : *Constitution nationale*, 2003, Article 50

¹²⁷ Ntakirutimana Evariste : *Ibid.*

¹²⁸ Ministère des sports et de la culture : *politique nationale du patrimoine culturel*, Kigali, 2008.

Tableau 2 : Synthèse des atouts et limites du projet

Forces	Faiblesses
<p>Compétence des membres de l'AVCR en matière culturelle et médiatique,</p> <p>Maitrise du terrain,</p> <p>Volonté de l'AVCR de communiquer sur le patrimoine culturel du Rwanda,</p> <p>Investissement dans un domaine non encore exploité.</p>	<p>Retard éventuel des fonds de la part des donateurs.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Existence du patrimoine culturel matériel et immatériel riche et varié,</p> <p>Cadre légal encourageant les Rwandais aux activités culturelles,</p> <p>Politiques nationales de la culture et du patrimoine culturel,</p> <p>Besoins exprimés par le Gouvernement et le district de Nyanza pour la diffusion du patrimoine culturel,</p> <p>Attentes de la population interviewée,</p> <p>Environnement médiatique favorable,</p> <p>Pas de concurrence dans la radiodiffusion à thématique culturelle,</p> <p>Facilités dans l'obtention de fréquence et d'autorisation de création d'une radio,</p> <p>Utilisation de la langue commune à tous les Rwandais,</p> <p>Climat des affaires propice au Rwanda,</p> <p>Appui financier et technique au niveau national et international,</p> <p>Accès aux crédits bancaires,</p> <p>Fonds de soutien aux médias rwandais,</p> <p>Existence d'infrastructures de base à Nyanza.</p>	<p>Manque de professionnels des médias en matière de journalisme culturel.</p>

6.6. Mise en place de la radio *Rwanda Héritage FM*

Rwanda Héritage FM, c'est ainsi que nous baptisons la radio de notre projet. « *Rwanda* », parce qu'elle servira à diffuser le patrimoine culturel du Rwanda. « *Héritage* » en référence au synonyme de *patrimoine*, *umurage* en *kinyarwanda*, tel que souligné dans la politique nationale du patrimoine culturel. Il est évident que des locaux décentes seront en disposition de la radio à Nyanza, dans le secteur de Busasamana, en plein centre de la *cité culturelle* du Rwanda, où un studio de production et de diffusion bien équipé sera installé. Un émetteur FM de puissance moyenne, adaptée à la topographie locale, permettra de couvrir la région d'implantation (voir carte en annexe 5) qui compte plus de deux millions d'habitants. Lorsque les circonstances le permettront *Rwanda Héritage FM* aura une couverture nationale et ses programmes pourront être diffusés en direct sur Internet. La législation rwandaise reconnaît les « *entreprises de médias non commerciales* » qu'elle définit comme étant des « *entreprises privées soumises à la législation qui régit les associations sans but lucratif et à la législation qui régit les médias.* »¹²⁹ AVCR, dont les statuts juridiques ont une forme d'utilité publique, portera ce projet après l'accord de l'Assemblée générale. Un Conseil d'administration sera mis en place afin de coordonner l'exécution de ce projet. Le Conseil d'administration sera composé de représentants des professionnels des médias, des artistes, de la société civile, des groupes socioprofessionnels de Nyanza, des pouvoirs publics locaux et des services techniques de l'Etat ayant en charge la gestion du patrimoine culturel. Ce qui donne à notre radio un caractère communautaire.

6.6.1. Organisation interne de la radio

Une équipe réduite à 25 personnes compétentes et efficaces sera composée du Directeur de la radio, un Rédacteur en Chef, un Chef programme, un Chef technique, 10 journalistes / animateurs permanents, 5 journalistes volontaires, 2 techniciens, un informaticien, un comptable, un réceptionniste et une sentinelle. Le personnel, coordonné par un Conseil d'Administration, procédera à la signature d'un contrat pour un an renouvelable. L'élaboration des salaires tiendra compte des salaires du personnel des entreprises médiatiques du Rwanda. Pour établir un équilibre entre les aspects techniques, d'éthique journalistique et la réalisation du contenu des programmes, les journalistes recrutés selon le niveau académique et les volontaires bénéficieront des formations susceptibles d'orienter leurs engagements aux valeurs de *Rwanda Héritage FM*¹³⁰, ainsi que de renforcer les capacités liées à l'*édition radiophonique*¹³¹ et ses nouveaux enjeux attachés au numérique. Ces formations aboutiront avec le concours du mécénat de compétence que nous solliciterons auprès de la Commission nationale rwandaise pour l'UNESCO et l'Université Nationale du Rwanda.

¹²⁹ Loi n°22 /2009 du 12 aout 2009 régissant les Médias, Article 4

¹³⁰ Notre radio sera dotée de sa propre charte tenant compte du code d'éthique et déontologie journalistique adopté par les professionnels des médias rwandais en juin 2011.

¹³¹ Nous nous inspirons de Horstmann Rosemary : *Comment écrire pour la radio. Bulletins, pièces et enjeux radiophoniques*, Edition Gremese, Rome, 2008, 153 pages.

6.6.2. Ligne éditoriale et programmation

La radio *Rwanda Héritage FM* est d'orientation non politique. Elle offrira des programmes incluant des bulletins d'information, des magazines et de la musique d'expression rwandaise. Les journaux parlés et ces émissions (en direct ou en différé) porteront, en grande partie, sur la valorisation du patrimoine culturel du Rwanda, un espace pour la diversité des expressions culturelles, ainsi que sur les initiatives en faveur du développement de Nyanza. La langue principale de diffusion sera le *kinyarwanda* (la langue maternelle et nationale), mais aussi nous utiliserons le français, car elle est une langue officielle au Rwanda. Dans les perspectives d'avenir, nous tacherons à mener des études de terrain afin de déterminer les lieux, les heures et les modes d'écoute de *Rwanda Héritage FM* sur les zones de couverture. Ce qui conduira à l'amélioration de la grille des programmes initiaux en tenant compte des avis des auditeurs. La connaissance et la maîtrise de l'environnement géographique et socioculturel d'exploitation apporteront à *Rwanda Héritage FM* un équilibre entre les sujets traités et l'heure de leurs diffusions dans l'intérêt des auditeurs ciblés.

6.6.3. Marketing

La mise en place de ce projet nécessite une bonne stratégie de communication visant à faire connaître *Rwanda Héritage FM*. Cette démarche qui est indispensable nous amènera à utiliser des affiches, des dépliants, des annonces dans les journaux locaux, des messages sur les téléphones portables et sur les réseaux sociaux, des bannières sur les toiles de différents journaux numériques du Rwanda, conférences de presse, etc. Cet éventail d'outils médiatiques modernes ne nous fera pas oublier que la communication dite « flux à deux temps » ou « *two-step flow of communication* »¹³² est indispensable dans la société rwandaise où l'entourage a une forte influence et où l'interprétation du message radiodiffusé est relayée par certains individus auprès des autres. *Rwanda Héritage FM* entretiendra une collaboration avec l'autorité décentralisée dans la Province du Sud, les organisations confessionnelles et les mouvements associatifs de sa zone de couverture. Toujours dans le cadre de notre visibilité professionnelle, les émissions bien travaillées et signées *Rwanda Héritage FM* seront synchronisées dans les radios locales et celles d'audience nationale, après les accords de diffusion qui seront mis sur pied. Pour élargir notre audience et nous positionner dans l'environnement médiatique du Rwanda. Réussir ce *marketing* nécessite aussi un travail de haut niveau sur le logo et l'indicatif de *Rwanda Héritage FM*. C'est dans ce cadre que nous avons nourri ce travail de nos talents artistiques en réalisant différents logos que nous soumettrons au comité technique issu d'AVCR pour le choix du logo final. L'indicatif¹³³ de *Rwanda Héritage FM* est aussi le résultat de notre propre initiative. Notre slogan est : « *la voix de notre patrimoine* ».

¹³² Théorie mise en évidence par Lazarsfeld et ses collaborateurs. Voir Moscovici S. : *Psychologie sociale*, 2^{ème} ed. PUF, Paris, 1988, p. 501 dans Mutangana Steven Boshya : *Ib. Ibid*, p. 12.

¹³³ L'indicatif et le logo que nous avons réalisés se trouve en annexe de ce mémoire.

6.6.4. *Modèle économique et partenariat*

❖ Contribution propre

Nous fixons les bases solides de la stabilité financière de *Rwanda Héritage FM* sur les efforts propres de l'AVCR, c'est-à-dire les cotisations des membres et leurs compétences qu'ils mettront à la disposition de ladite radio.

❖ Subvention

Les tâches de *Rwanda Héritage FM* relèvent de l'intérêt public. L'appui financier du Gouvernement¹³⁴ rwandais est logique, puisqu'il financerait indirectement les structures ayant la gestion et la promotion du patrimoine culturel en charge pour vulgariser leurs activités par la radiodiffusion. Nous demanderons les subventions de fonctionnement en argent au Ministère des sports et de la culture, les concours en nature (comme le prêt de salle ou de matériel) au district de Nyanza et / ou à la Province du Sud. Une convention sera établie pour demander la subvention d'équipements auprès du Programme international pour le développement de la communication (PIDC, de l'UNESCO) ainsi que d'autres bailleurs de fonds internationaux comme OIF, Union Européenne, etc. (qui ont l'expérience dans la promotion des radios communautaires et les projets culturels en Afrique), sans oublier le *Jumelage Rwanda-Rhénanie Palatinat* dont les actions sont visibles à Nyanza.

❖ Publicité

Rwanda Héritage FM est mieux placée pour réaliser le *marketing du patrimoine culturel*¹³⁵ national et sera capable de « vendre l'attention » du public aux institutions publiques et privées chargées de gestion et promotion du patrimoine culturel rwandais. C'est dans cette optique que *Rwanda Héritage FM* se mettra à créer des émissions relatives aux missions des structures internationales dont principalement la promotion des arts, des œuvres littéraires, des valeurs culturelles et du patrimoine dans son ensemble, qui bénéficieront de l'appui financier ou technique de l'UNESCO, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'OIF, de l'Institut français du Rwanda (IFR), de la coopération technique belge (CTB), de l'agence de coopération technique allemande (GTZ), de différentes ambassades, etc. Ce système qui vise le *gagnant-gagnant*¹³⁶ est un mécénat classé dans les catégories de la *publicité institutionnelle*¹³⁷ que notre radio exploitera au maximum. Un espace publicitaire sera aussi vendu aux sociétés de téléphonie mobile (MTN, Tigo, Airtel), entreprises de construction, commerçants, unités d'entreprises agro-industrielles,

¹³⁴ Loi n° 20/2000 du 26 juillet 2000 sur les associations sans but lucratif, Article 12.

¹³⁵ Henriët Alain et Pellegrin Nicole : *Le Marketing du patrimoine culturel*, Editions de « La Lettre du cadre territorial », Paris, mars 2003, p.140

¹³⁶ Dans l'émission, l'animateur précisera la structure qui a apporté son appui pour la réalisation de ladite émission. Dans ce cas cette structure se fait connaître à travers les émissions radiodiffusées.

¹³⁷ Le Champion Rémy : *Financement des Médias et de Communication*, cours, Spécialité Communication et Médias, Université Senghor, Alexandrie, octobre 2012.

usines laitières, banques (Ecobank, Kenya Commercial Bank, Banque Commerciale du Rwanda, Banque de Kigali, Banque populaire du Rwanda, etc.), hôtels, agences de voyage (Volcano express, Sotra express, Horizon express), universités (université adventiste de Nyanza, université publique des droits de Nyanza, université catholique de Save), coopératives des artisans et aux ONG situées à Nyanza et dans ses environs. En plus des annonces, la population locale trouvera en *Rwanda Héritage FM* un moyen facile et proche pour la transmission des messages nécrologiques en cas des décès des leurs, car, actuellement, il leur faut parcourir plus de trente kilomètres pour arriver à la branche de *Radio Rwanda* ou à la *Radio Salus* basées à Huye.

❖ Prestations de services connexes

Les formations pour les journalistes pour que tous les aspects du patrimoine culturel fassent des nouveaux sujets de reportage, d'émissions, de documentaires et d'articles dans les médias rwandais.

Les formations pour les acteurs culturels pour conscientiser les agents des structures patrimoniales et celles de l'administration locale sur les stratégies communicationnelles de la valorisation du patrimoine culturel rwandais axées sur le *mediaplanning*¹³⁸. Cette option amènera ces institutions à choisir *Rwanda Héritage FM* pour diffuser leurs activités et réalisations. C'est ainsi que nous créerons perpétuellement le besoin chez les grands annonceurs.

Location de matériel de sonorisation : ce service répondra à une demande avérée, lors des festivités et rencontres officielles dans notre zone d'implantation. *Rwanda Héritage FM* disposera d'un équipement en instruments électroniques de qualité.

❖ Contribution des clubs d'auditeurs

Par des cotisations volontaires sur une périodicité qui sera fixée par les auditeurs eux-mêmes.

❖ Dons

Le caractère culturel et l'intérêt général sont des éléments conférant à *Rwanda Héritage FM* le droit de bénéficier d'un tel financement permis dans la législation rwandaise. Ainsi, nous solliciterons ce financement à *Imbutu Foundation* (Rwanda), au Centre danois pour la culture et le développement (Danemark), à la Fondation culture de la paix (Espagne), à *ArtAction* (Singapour) et à *Fondation Ford* (Etats-Unis d'Amérique).

6.6.5. Activités prévues

Dès que le financement nécessaire sera réuni, l'installation de la station de radio sera certaine. Les démarches visant l'exécution de notre projet démarrent en juin 2013. Le lancement officiel de *Rwanda Héritage FM* est prévu en août 2014, dans la *cité culturelle* du Rwanda, à l'occasion de la principale fête traditionnelle, *Umuganura* (fête des moissons ou des prémices), pour mettre en relief le lien entre

¹³⁸ Favier Jean Pascal : *Le Médiaplanning choisir et utiliser les medias en publicité*, H&K, Paris, 2005, p.3

médias et *moissons* économiques générées par le patrimoine culturel. Les détails des activités attendues dans la première année, avec les perspectives allant jusqu'en 2016, sont étalés dans les tableaux ci-après.

Tableau 3 : Calendrier des activités du projet

ACTIVITES	DEROULE														
	Année 2013							Année 2014							
	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
Séances de sensibilisation dans le District de Nyanza et ses environs, sur l'accueil de la future radio															
Plan d'affaire de <i>Rwanda Héritage FM</i>															
Mise en place du Conseil d'Administration et de la représentation légale de <i>Rwanda Héritage FM</i>															
Elaboration et dépôt du dossier pour la demande d'autorisation de création de <i>Rwanda Héritage FM</i> , auprès du Haut Conseil des Médias															
Elaboration et dépôt du dossier pour la demande de licence auprès du Haut Conseil des Médias et de l'Office rwandais en charge d'octroi de licence aux médias audio visuels, <i>RURA</i>															
Présentation du projet aux bailleurs de fonds locaux, nationaux et internationaux et en assurer le suivi															
Achat d'équipements radio															
Location de l'immeuble pouvant abriter la radio															
Recrutement des journalistes et de l'équipe technique						46									

Tableau 4 : Perspectives d'évolution

Période	Activités
Aout 2015	Enquête de sondage auprès des auditeurs pour réadapter les programmes à leurs souhaits
Novembre 2015	Identifier les radios avec lesquelles <i>Rwanda Héritage FM</i> pourra construire un partenariat
Décembre 2015	Formaliser les correspondances de partenariat
Janvier 2016	Modifier la grille des programmes en considérant les goûts du public, des recommandations de l'enquête de sondage réalisée depuis Aout 2015 et du budget disponible
Aout 2016	Projet de création du site web pour la diffusion sur Internet de <i>Rwanda Héritage FM</i>

6.6.6. Budget estimatif

Rwanda Héritage FM fonctionnera avec un équipement approprié d'émission de studio, de production et de diffusion, matériel informatique, équipement pour énergie, connexion Internet, installation électrique, etc. La liste exhaustive de ces outils et leurs prix respectifs, reçue de la part de deux professionnels en installation des radios locales du Rwanda, se trouve dans l'annexe 3. Nous établissons ici une estimation des dépenses par rapport aux besoins identifiés.

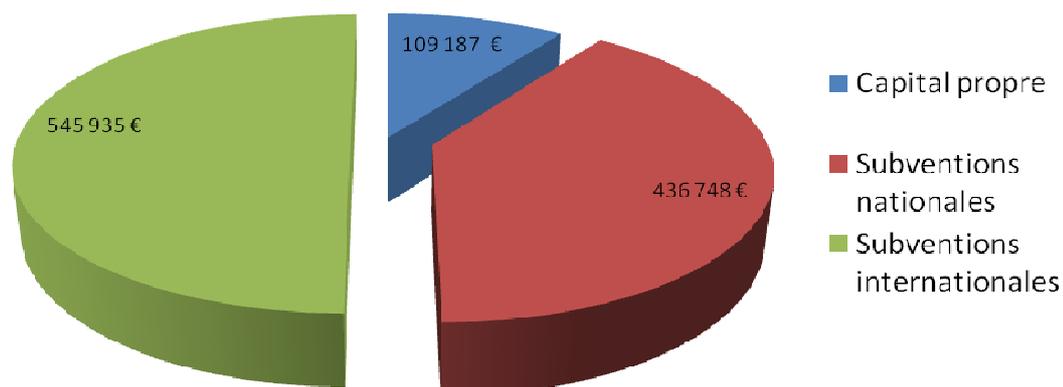
Tableau 5 : Budget estimatif pour la création de *Rwanda Héritage FM*

Intitulés	Montants (euro)
Equipements de régie et de montage	116 012
Équipement d'insonorisation	37 634
Equipements de diffusion radio	451 750
Equipements de sonorisation	35 000
Equipements informatiques	42 863
Accessoires	32 355
Installation Internet	18 044
Entretien et réparation	1 000
Fournitures consommables	775
Démarches administratives	260
Obtention de fréquence et de code d'appel (<i>short code</i>)	1 582
Location bâtiment	4 236
Installation et Formations	157 470
Salaires	87 484
Droits d'auteurs et documentation	750
Marketing	600
Communication et transport	1 858
Services bancaires	250
Audit externe	300
Assurance	2 386
Imprévus (10%)	99 261
Total	1 091 870

Le budget global est estimé à **1 091 870 euros**. L'investissement est reparti de la manière suivante.

Tableau 6 : Plan de financement pour la création de *Rwanda Héritage FM*

Origine des financements	
Intitulé	Montant (euro)
Budget total	1 091 870
Capital propre 10%	109 187
Subventions nationales 40%	436 748
Subventions internationales 50%	545 935

**Figure 5 : Répartition des financements**

Le plan d'affaire de *Rwanda Héritage FM* qui dressera les détails des recettes prévisionnelles et d'autres dépenses éventuelles, sera élaboré par une équipe nommée par l'Assemblée générale de l'AVCR. Ses prospections tiendront compte des stratégies énoncées précédemment dans notre travail. Pour le moment, nous nous limitons à démontrer les processus de création et d'installation.

6.6.7. Suivi et évaluation

Les rapports mensuels, trimestriels et annuels seront élaborés minutieusement sans perdre le moindre détail, dans l'esprit de transparence. L'outil dénommé *imihigo*¹³⁹ ou contrat de performance, devenu commun dans la fonction publique au Rwanda, nous sera utile dans l'évaluation qualitative et quantitative du travail rendu par nos ressources humaines chaque année. En plus, étant donné que notre projet s'inscrit dans la mise sur pied d'une station de radiodiffusion, il sera aussi question d'instaurer un système d'évaluation des émissions de *Rwanda Héritage FM*, leur impact sur les attitudes de la population de Nyanza et ses environs, et l'incidence positive de ces émissions sur la valorisation du patrimoine culturel de Nyanza, de la province du Sud et du Rwanda en général.

¹³⁹ Voir *imihigo* dans les pratiques traditionnelles revivifiées, dans le 4^e chapitre de la première partie.

CONCLUSION

Le contenu des deux parties de ce travail nous amène à affirmer la réponse à la question principale : Oui, il est possible de créer une radio culturelle assurant une communication pour la valorisation du patrimoine culturel au Rwanda. L'hypothèse énoncée au départ trouve sa vérification tout au long de ce travail. Non seulement la communication par les médias de masse, visant la valorisation de cet héritage national, est d'une nécessité avérée ; mais aussi, la radio est mieux placée pour parvenir à cette stratégie communicationnelle. D'autre part, les questions de recherche ont des réponses claires : Parmi tous les médias rwandais, il n'y a pas de radio à caractère culturel. Les émissions de *Radio Rwanda* (notre cas d'étude) ne touchent pas assez les aspects importants de la valorisation économique du patrimoine culturel. Le Rwanda a une richesse en patrimoine culturel à diffuser, mais les institutions ayant la gestion de ce patrimoine en charge n'utilisent pas assez la radiodiffusion nationale pour le faire connaître au grand public.

La mise en place de *Rwanda Héritage FM*, qui émettra de la cité culturelle du Pays des Mille Collines est une réponse efficace aux besoins exprimés par les citoyens et leurs dirigeants du niveau local jusqu'au gouvernement central. Les tâches de cette radio culturelle sont d'intérêt public. Pour cela, il sera logique d'approcher le gouvernement rwandais lors de la recherche de financement pour la création de *Rwanda Héritage FM*. Cette innovation communicationnelle adaptée au contexte médiatique et culturel du Rwanda nous aidera à faire connaître et à faire aimer les témoignages matériels et immatériels de l'héritage culturel national.

Nous accordons l'importance à la radio, plus qu'aux autres médias de masse, car elle est devenue un compagnon quotidien des Rwandais. Si certains d'entre eux ont été transformés en criminels de génocide par l'influence des médias de la haine, il est opportun de leur apporter un message renforçant l'identité nationale et la culture de la paix, par un média qui s'adapte à leur environnement. Si le Rwanda reste sous le joug d'une vulnérabilité économique, il est urgent de faire rayonner ses mille facettes culturelles pour fructifier le potentiel économique que présente son patrimoine culturel.

Rwanda Héritage FM introduira un débat permanent pour informer et conscientiser les citoyens et les décideurs du pays à ce sujet. La connaissance du milieu et des thématiques liées au patrimoine culturel constitue notre distinction, jusque-là peu connu par les médias rwandais.

Ce projet qui s'étend sur une durée indéterminée, sera porté par une association locale qui s'assurera aussi de la gestion quotidienne, conformément à la législation nationale. Une assistance technique sera sollicitée pour le démarrage de *Rwanda Héritage FM*. Toutefois, son modèle économique ne sera pas basé uniquement sur le seul système de subvention qui favorise le parasitisme vis-à-vis de celui qui octroie le financement, comme il est souvent le cas pour beaucoup de radios associatives en Afrique. Armée de professionnalisme, notre radio réalisera des programmes hors du commun, afin de séduire l'audience. Ce qui nous permettra de vendre l'attention du public aux institutions publiques et privées ayant de près ou de loin la gestion et la promotion du patrimoine culturel du Rwanda et d'établir un partenariat gagnant-gagnant avec ces structures. En tant que radio associative, *Rwanda Héritage FM*

accordera la priorité à la participation des citoyens dans ses émissions et sa gestion, pour ainsi contribuer à la démocratisation de la communication médiatique.

La direction de *Rwanda Héritage FM* s'attèlera à « attirer, retenir, développer et renouveler »¹⁴⁰ ses journalistes et animateurs car ces principes constituent la clé dans le *management des médias*. A ce niveau, soulignons que si nous disons avoir appris de l'histoire, le professionnalisme devenu slogan des hommes et femmes des médias ne suffit pas au Rwanda. De l'expérience de la RTLM, il est clair que « le pouvoir des médias de créer et de détruire les valeurs humaines fondamentales a pour contrepartie une lourde responsabilité. »¹⁴¹ Par conséquent, les règles d'éthiques et de déontologie seront notre *credo* afin d'apporter une contribution effective dans le renforcement de l'identité commune de tous les rwandais dont le tissu social a été déchiré par les vicissitudes du passé.

Rwanda Héritage FM aura des émissions spécifiques sur la gestion et la consommation du patrimoine culturel, l'emploi généré par ce patrimoine, l'apport du tourisme culturel dans l'économie rwandaise, les projets portant sur le patrimoine culturel et leur financement, sans oublier l'inscription des sites culturels rwandais sur la liste du patrimoine mondial.

Lorsque les circonstances le permettront *Rwanda Héritage FM* aura une couverture nationale et ses programmes pourront être diffusés en direct sur Internet. Ainsi, cette stratégie communicationnelle sera une contribution à la survie de notre patrimoine culturel face aux nouvelles exigences de la mondialisation qui risquent d'engloutir les diverses expressions culturelles des pays en développement.

Cette radio culturelle, dont l'idée de création est née à l'Université Senghor et orientée grâce aux acquis du stage, manifesterà sa gratitude envers cette université internationale en accueillant les futurs stagiaires du Département Culture. Ainsi, nous contribuerons à l'action « *Education et Formation* »¹⁴² de l'OIF, en tant que jeune cadre africain formé pour participer au développement durable de l'espace francophone.

Néanmoins, sachant que notre travail n'épuise pas tous les aspects liant la communication au patrimoine, nous serons ravis si notre apport inspire d'autres chercheurs rwandais ou étrangers dans l'élaboration des stratégies de communication pour la valorisation patrimoniale.

¹⁴⁰ Deslandes Ghislain : *Le management des médias*, Editions La Découverte, Paris, 2008, p. 71.

¹⁴¹ Bemba Joseph : *Justice internationale et liberté d'expression : Les médias face aux crimes internationaux*, Editions L'Harmattan, collection Justice internationale, Paris, 2008, p. 29, 307.

¹⁴² L'une des missions de l'OIF.

Références bibliographiques

Ouvrages

Balle Francis (sous la direction de) : *Lexique d'information communication*, Editions Dalloz, Paris, 2006, 476 pages.

Bemba Joseph : *Justice internationale et liberté d'expression : Les médias face aux crimes internationaux*, Editions L'Harmattan, collection Justice internationale, Paris, 2008, 434 pages.

Benhamou Françoise : *Economie du patrimoine culturel*, Editions La Découverte, Paris, 2012, 128 pages.

Braeckman Colette : *Rwanda histoire d'un génocide*, Fayard, Paris, 1994, 344 pages.

Byanafashe Deo et Rutayisire Paul (sous la direction de) : *Histoire du Rwanda. Des origines à la fin du XXe siècle*, Université Nationale du Rwanda, Huye, 2011, 770 pages.

Charon Jean-Marie (sous la direction de) : *L'état des médias*, Editions La Découverte / Médias-pouvoirs / CFPJ, Paris, 1991, 461 pages.

Chrétien Jean Pierre et Prunier Gérard (sous la direction de) : *Les ethnies ont une histoire*, Karthala-ACCT, Paris, 1989, 435 pages.

Chrétien Jean-Pierre (sous la direction de) : *Rwanda : Les médias du génocide*, Editions Karthala, Paris, 1995, 403 pages.

Crisafulli Patricia & Redmond Andrea: *Rwanda, Inc.: How a devastated nation became an economic model for the development world*, Palgrave Macmillan, New York, 2012, 248 pages.

De Vulpian Laure : *Rwanda : le génocide oublié ? Un procès pour mémoire*, Editions Complexe, Bruxelles, 2004, 305 pages.

Deslandes Ghislain : *Le management des médias*, Editions La Découverte, Paris, 2008, 120 pages.

Favier Jean Pascal : *Le Médiaplanning*, H&K, Paris, 2005, 175 pages.

Frère Marie-Soleil : *Elections et médias en Afrique centrale*, Editions Karthala, Paris, 2009, 353 pages.

Frier Paul-Laurent : *Droit du patrimoine culturel*, PUF, Paris, 1997, 526 pages.

Grandcoing Catherine: *Communication et medias - Evolution et révolution*, Ed. Economica, Paris, 2007, 315 pages.

Henriet Alain et Pellegrin Nicole : *Le Marketing du patrimoine culturel*, Editions de « La Lettre du cadre territorial », Paris, mars 2003, 157 pages.

Horstmann Rosemary : *Comment écrire pour la radio. Bulletins, pièces et enjeux radiophoniques*, Edition Gremese, Rome, 2008, 153 pages.

ICCROM: *Protection juridique du patrimoine culturel immobilier: Orientation pour les pays francophones de l'Afrique subsaharienne*, Ugo Quintily S.p.A., Rome, 2009, 72 pages.

Iraos-Dantec Dominique et Morel Fabienne: *C'est quoi le patrimoine ?* Ed. Autrement, série arts, n° 10, Paris, 2004, 63 pages.

Jounin Rémy et Sauvage Jean Michel: *Animer une radio*, Editions Dixit, Paris, 2002, 191 pages.

Kanimba Célestin Misago and Van Pee Lode: *Rwanda: its cultural heritage. Past and present*, Institute of National Museums of Rwanda, Huye, 2008, 248 pages.

Kanimba Célestin Misago et Mesas Thierry : *Regard sur le Rwanda : Collections du Musée National*, Maisonneuve & Larose, Paris, 2003, 141 pages.

Kurthan Caroline Gauthier (sous la direction de) : *Le patrimoine culturel africain*, Maisonneuve & Larose, Paris, 2001, 408 pages.

Leteinturier Christine et Le Champion Rémy (sous la direction de) : *Médias, information et communication*, Editions Ellipses, Paris, 2009, 463 pages

Linden Ian : *Christianisme et pouvoirs au Rwanda (1900-1990)*, Editions Karthala, Paris, 1999, 438 pages.

Maigret Eric : *Sociologie de la communication et des médias*, Edition Armand Colin, Collection « U », Paris, 2007, 288 pages.

Maindron Gabriel: *Des apparitions à Kibeho. Annonce de Marie au cœur de l'Afrique*, O.E.I.L., Paris, 1984, 243 pages.

Morel Jacques : *La France au cœur du génocide des Tutsi*, L'Esprit Frappeur, Paris, 2010, 1500 pages.

Nsekuye Bizimana : *Le secret de l'amour à l'Africaine*, Editions Leduc.s, Paris, 2008, 191 pages

Ntakirutimana Evariste : *Le Rwanda et la politique du saumon : Un retour à la source pour un développement durable intégré*, Editions de l'Université Nationale du Rwanda, Huye, 2010, 58 pages.

Rieffel Rémy : *Sociologie des médias*, éditions-ellipse, 3^e édition, Paris, 2010, 235 pages.

Sabine Davion-Marin : *Métiers et gens de radio*, Editions Dixit, Paris, 1999, 191 pages.

Smith Pierre : *Le récit populaire au Rwanda*, Armand Colin, Paris, 1975, 431 pages.

Tudesq André-Jean : *L'Afrique parle, l'Afrique écoute*, Editions Karthala, Paris, 2002, 315 pages.

Mémoires et cours

Boucher Bernard : *Les politiques culturelles dans la Francophonie : les éléments d'une politique type*, cours, spécialité Communication et Médias, Université Senghor, Alexandrie, 2012.

Davallon Jean : *Théories de la communication*, cours, spécialité Communication et Médias, Université Senghor, Alexandrie, 2012.

Dovonon Hilaire: *Mise en place d'une radio locale à base de logiciels et de technologies libres pour la revalorisation du patrimoine*, mémoire, Université Senghor, Alexandrie, 2011, 65 pages.

Le Champion Rémy : *Financement des Médias et de Communication*, cours, Spécialité Communication et Médias, Université Senghor, Alexandrie, octobre 2012.

Metognon Epiphane Serge : *Patrimoine et communication : perspectives pour une meilleure visibilité du patrimoine culturel au Bénin*, mémoire, Université Senghor, Alexandrie, 2003, 92 pages.

Mutangana Steven Boshya : *Radio Rwanda et le développement rural, cas de la commune Mbazi en préfecture de Butare*, mémoire, Université Nationale du Rwanda, Butare, 2001, 133 pages.

Nizetimana Innocent : *Politique mondiale et politique du Rwanda en matière de protection du patrimoine et de développement du tourisme : cas de la province de Ruhengeri de 1925 à 2003*, mémoire, Université Nationale du Rwanda, Huye, 2006, 154 pages.

Runiga Pierre Claver : *Pour une meilleure protection juridique du patrimoine culturel du Rwanda*, mémoire, Université Senghor, Alexandrie, 2005, 63 pages.

Tedesco Margot : *Communication pour le Développement et Radios Communautaires*, mémoire, Université Paris I, Paris, 2008, 65 pages.

Articles et reportages

Bébien Arnaud : « *Rwanda : une initiative qui porte ses fruits* », dans *Marchés Tropicaux & Méditerranéens*, n° 3274 de avril 2012.

Murego Théophile : « *Ambassade y'Ubudage yashyikirije u Rwanda ibikoresho byakoreshejwe mu ntambara ya mbere y'isi* », dans *Radio Rwanda*, reportage du 17 janvier 2013, Kigali.

Mutangana Steven Boshya : « *Développement du sanctuaire de Kibeho* », dans *Stella Maris*, n°495 d'octobre 2012, Editions du Parvis, Hauteville (Suisse).

Mutangana Steven Boshya : « *Les femmes rwandaises dans les instances de prise des décisions* », dans *El Akbar*, version arabe du 15 mai 2005, Caire (Egypte).

Mutangana Steven Boshya : « *Guha agaciro ikinyarwanda nugukomera ku bumwe* », dans *Imvaho Nshya*, n° 2361 du 06 juillet 2012, Kigali.

Zantou Pascal : « *Journalisme culturel, le parcours du combattant* », dans *Africultures* n° 71 de 2007, Paris.

Autres références

District de Nyanza : *Plan de Développement du District 2008-2012*, Nyanza, juillet 2007

IMNR : *Liste provisoire des sites historiques, culturels et archéologiques au Rwanda*, Huye, 2008.

Loi N° 09/2007 du 16 février 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Commission nationale de lutte contre le génocide.

- Loi n° 51/2006 du 05 octobre 2006 portant création, attributions et fonctionnement de l'IMNR
- Loi N°01/2010 du 29 janvier 2010 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'académie rwandaise de langue et de culture.
- Loi n°47/2006 du 05 octobre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'ORINFOR.
- Loi n° 20/2000 du 26 juillet 2000 sur les associations sans but lucratif au Rwanda.
- Loi n° 13 bis/2009 du 16 juin 2009 portant attributions, structure et fonctionnement de la Chancellerie des héros, des ordres nationaux et des décorations honorifiques au Rwanda.
- Loi n° 17/ 2005 du 18 aout 2005 modifiant et complétant la loi n ° 25/2003 du 15 août 2003 portant organisation et fonctionnement de l'office de l'ombudsman au Rwanda.
- Loi n°22 /2009 du 12 aout 2009 régissant les Médias au Rwanda.
- Media High Council: *Strategic Plan 2008-2012*, Kigali (Rwanda), 2008.
- Ministère de la jeunesse, des sports et de la culture : *Politique Nationale de la Culture*, Kigali, 2006.
- Ministère de la jeunesse, des sports et de la culture : *Politique nationale de la jeunesse*, Kigali, 2005.
- Ministère des sports et de la culture : *Politique nationale du patrimoine culturel*, Kigali, 2008.
- Musée National du Rwanda : *Le Musée National 1995-2006 : douze ans d'exercice après le génocide*, rapport, Huye, février 2007.
- Niyomugabo Cyprien et Twilingiyimana Chrysogone : *Imikoreshereze y'lkinyarwanda mu bitangamakuru byo mu Rwanda*, Kigali, 2012.
- Province du Sud : *Artisanat en Province du sud : approche économique*, Nyanza, 2008.
- Radiodiffusion de la République Rwandaise : *Etude de l'auditoire rwandais en milieu rural juillet – aout 1979*, Kigali, 1979.
- République du Rwanda : *Constitution nationale*, 2003.
- République du Rwanda : *Rapport combiné (II^{ème} au V^{ème} Rapport) du Rwanda au Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies en vertu des Articles 16 & 17 du Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, 1987-juillet 2009.
- République du Rwanda : *Vision 2020*, Kigali, 2000, 26 pages.
- Repubulika y'u Rwanda : *Politiki y'umuganda*, Kigali, kamena 2005.
- UNESCO : "Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel" adoptée par la conférence générale en sa 32^e session, Paris, 17 octobre 2003.
- UNESCO: *The draft declaration concerning the international destruction of cultural heritage*, 32nd session, Paris, 17 July 2003.
- Union Africaine : *Charte de la renaissance culturelle africaine*, janvier 2006.

Sites Internet

<http://gahayalinks.com/products/category/1-decor> consulté le 08 janvier 2013.

<http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001230/123072mo.pdf> consulté le 09 janvier 2013.

<http://www.banquemondiale.org/fr/country/rwanda/overview> consulté le 28 octobre 2012.

<http://www.fcfa.ca/documents/541.pdf>, consulté le 02 décembre 2011.

<http://www.jeuneafrique.com/Article/LIN04037umugaadnagu0/> consulté le 09 janvier 2013.

<http://www.kigalimemorialcentre.org/old/centre/other.html> consultées le 11 janvier 2013.

<http://www.macmillandictionary.com/thesaurus/british/local-radio> consulté le 02 novembre 2012

<http://www.rfiplaneteradio.org/rfi/dynFile/edito/1/file1///101.pdf?PHPSESSID=5173a523c82e7844a5d8b383b4bc6104> consulté le 02 novembre 2012.

<http://www.sudlangues.sn/spip.php?article166> consulté le 30 novembre 2012.

http://www.unesco.org/eri/la/conventions_by_country.asp?language=E&typeconv=1&contr=RW consulté le 12 janvier 2013.

Liste des figures

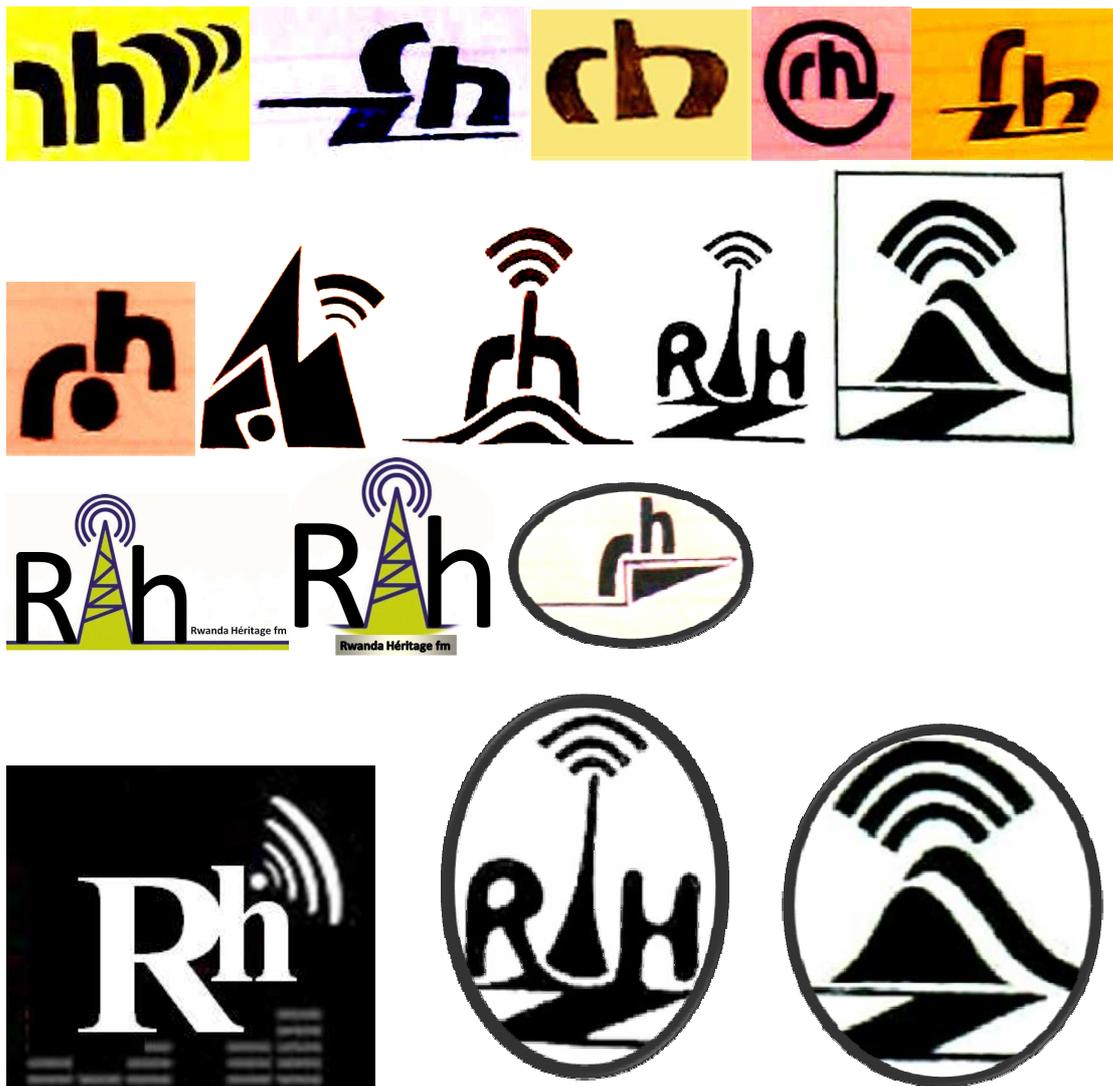
Figure 1 : Carte administrative du Rwanda	X
Figure 2 : Carte administrative de Nyanza au Rwanda	22
Figure 3 : Schéma démontrant notre réponse aux besoins exprimés à différents niveaux	31
Figure 4 : Schéma synthétique de la communication par notre radio	38
Figure 5 : Répartition des financements	49

Liste des tableaux

Tableau 1 : Temps accordé aux émissions sportives et culturelles sur les ondes de <i>Radio Rwanda</i> par semaine	28
Tableau 2 : Synthèse des atouts et limites du projet	40
Tableau 3 : Calendrier des activités du projet	46
Tableau 4 : Perspectives d'évolution	48
Tableau 5 : Budget estimatif pour la création de <i>Rwanda Héritage FM</i>	48
Tableau 6 : Plan de financement pour la création de <i>Rwanda Héritage FM</i>	49

ANNEXES

Annexe 1 : Logos de *Rwanda Héritage FM* , conçus par l'auteur



Annexe 2 : Liste des personnes interviewées et contactées dans le cadre de notre recherche

N°	Noms et Prénoms	Poste / Institution	Date d'entretien
1	Mitali Protais	Ministre des sports et de la culture	18 mai 2012
2	Kalisa Edouard	Secrétaire Permanent / MINISPOC	30 juillet 2012
3	Umuliisa Alphonse Batson	Directeur général de l'IMNR	18 mai, 24 mai, 13 juin, 01 août 2012
4	Rwabuneza Anastase	Expert en implantation des radios communautaires au Rwanda	A différentes occasions 2012-2013
5	Ndikumana Isidore	Directeur du département Tourisme culturel / IMNR	09 juin 2012
6	Rwigamba Rica	Directrice département Tourisme / RDB	14 juin, 14 août 2012
7	Sebukangaga Jean Baptiste	Artiste sculpteur, ancien enseignant à l'Ecole d'Arts, homme d'affaires	18 mai 2012
8	Munyaneza Emmanuel	Chercheur IRST	02 juin 2012
9	Dr Vuningoma James	Secrétaire Exécutif ARLC	07 juillet 2012
10	Rutagengwa Philibert	Secrétaire particulier du Secrétaire Exécutif du CNLG	19 juin 2012
11	Anonymes	Association des femmes artisanes	16 mai 2012
12	Anonymes	Etudiants / Université de Droit de Nyanza	09 juin 2012
13	Anonyme	Agent du Haut conseil des Médias	10 juin 2012
14	Anonymes	2 touristes français au Musée Ethnographique de Huye	09 juin 2012
15	Nsanzabaganwa Straton	Agent / ARLC	01 août 2012
16	Mukarutabana Marie Rose	Académicienne / ARLC	21 juin 2012
17	Kirenga Providence	Vice maire / District de Ngoma	13 juillet 2012
18	Gakungu Jacques	Agent / Ministère de la santé	13 juillet 2012
19	Mutabazi Grâce	Agent / MINISPOC	juin-juillet 2012
20	Dr Niyomugabo Cyprien	Président / ARLC	01 août 2012
21	Sr Mukabacondo Thérèse	Vice Présidente /ARLC	01 août 2012
22	Rwasamirera Jean Damascène	Historien / Enseignant	01 août 2012
23	Anonymes	Habitants de Nyanza	09 juillet 2012
24	Anonymes	Journalistes / ORINFOR	Août 2012
25	Anonymes	Etudiants en journalisme / Université catholique de Kabgayi	05 août 2012

Annexe 3 : Liste des équipements pour l'installation de *Rwanda Héritage FM*

EQUIPEMENT	PRIX (USD)
MATERIEL D'EMISSION FM	
1 EMETTEUR FM COMPACT 87,50 -108 MHZ	2970,00
SYSTEME D'ANTENNES DE DIFFUSION	
4x ANTENNES FM	1680,00
80 M CABLE DE TRANSMISSION	944,00
1 REPARTITEUR DE PUISSANCE (1/4)	1071,00
LIAISON STUDIO - CENTRE EMETTEUR	
1 FAISCEAU HERZIEN STL D'EMISSION	1962,50
1 FAISCEAUX HERZIEN STL DE RECEPTION	1962,50
2 ANTENNES	846,00
2 X 50 M DE CABLE COAXIAL	668,00
MATERIEL DE STUDIO	
STUDIO DE DIFFUSION	
1 DIGITAL BROADCAST MIXER	2767,00
2 MICROS	420,00
1 MICRO	69,00
3 PIEDS MICRO	450,00
3 ECRANS	99,00
2 PROFESSIONAL CD P LAYER/RECORDER	590,00
1 FM RADIO RECEIVER (FOR STUDIO MONITOR)	240,00
1 AMPLIFICATEUR	480,00
1 DISTRIBUTEUR DE MODULATION POUR 4 CASQUES	250,00
1 INDICATEUR LED ON AIR	145,00
1 HORLOGE DE STUDIO LED	145,00
MEUBLE POUR STUDIO	3422,00

STUDIO DE PRODUCTION	
1 DIGITAL BROADCAST MIXER	3837,00
2 MICRO	138,00
2 PIEDS DE TABLE POUR MICRO	90,00
2 ECRANS	66,00
1 AMPLIFICATEUR	
1 LECTEUR CD	295,00
1 LECTEUR ENREGISTREUR MD	660,00
1 DOUBLE CASSETTE AUDIO	499,00
1 DISTRIBUTEUR DE MODULATION POUR 4 CASQUES	250,00
2 CASQUES MONITEURS	178,00
MATERIEL DE REPORTAGE	
1 MD DE REPORTAGE	680,00
2 IC RECORDER CD,	837,00
1 CAMERA DIGITAL POUR PHOTOS	99,00
MATERIEL INFORMATIQUE	
STUDIO D'EMISSION	
1 ADOBE AUDITION SOFTWARE	790,00
MICROSOFT OFFICE	-
1 PC COMPLET CORE 2 DUO DD500G :	1990
STUDIO DE PRODUCTION	
1 ADOBE AUDITION SOFTWARE	790,00
2 PC COMPLETS	1580,00
SALLE DE REDACTION	
2 PC	1780,00
DIVERS	
EXTERNAL HARD DRIVE	89,00
TROUSSE D'OUTILLAGE POUR TECHNICIEN	435,00
TROUSSE MECANIQUE POUR MECANICIEN	450,00

LES CONSOMMABLES DE RESERVE	
- 100 CD	340,00
- 50 DISQUETTE POUR MINIDISK	175,00
- 10 DES FLASH DISK	95,00
	37.324

Source : M. Rwabuneza Anastase, expert en implantation des radios communautaire au Rwanda, Kigali, 2012.

EQUIPMENTS	OPTION 1	OPTION 2	OPTION 3
EQUIPEMENTS DE REGIE	256 293,08	116 675,00	96 441,96
MICROPHONES SANS FIL	27 947,57	9 556,59	9 556,59
IFB AND WIRELESS INTERCOM	18 044,01	18 044,01	
EQUIPEMENTS D'INSONORISATION	108 930,00	56 452,00	37 634,00
ACCESSORIES	32 355,00	32 355,00	32 355,00
EQUIPEMENTS DE MONTAGE	48 960,00	33 140,00	16 570,00
EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	42 863,00	42 863,00	42 863,00
EQUIPEMENTS DE DIFFUSION RADIO	649 240,00	451 750,00	231 560,00
EQUIPEMENTS DE SONORISATION	35 000,00		
EQUIPEMENTS DE TRADUCTION SIMULTANEE	255 000,00		
INSTALLATION ET FORMATION SUR SITE	157 470,00	157 470,00	157 470,00
IMPREVUS	81 605,13	45 915,28	32 124,73
COUT TOTAL D'INVESTISSEMENT	1 713 707,79	964 220,88	656575.28

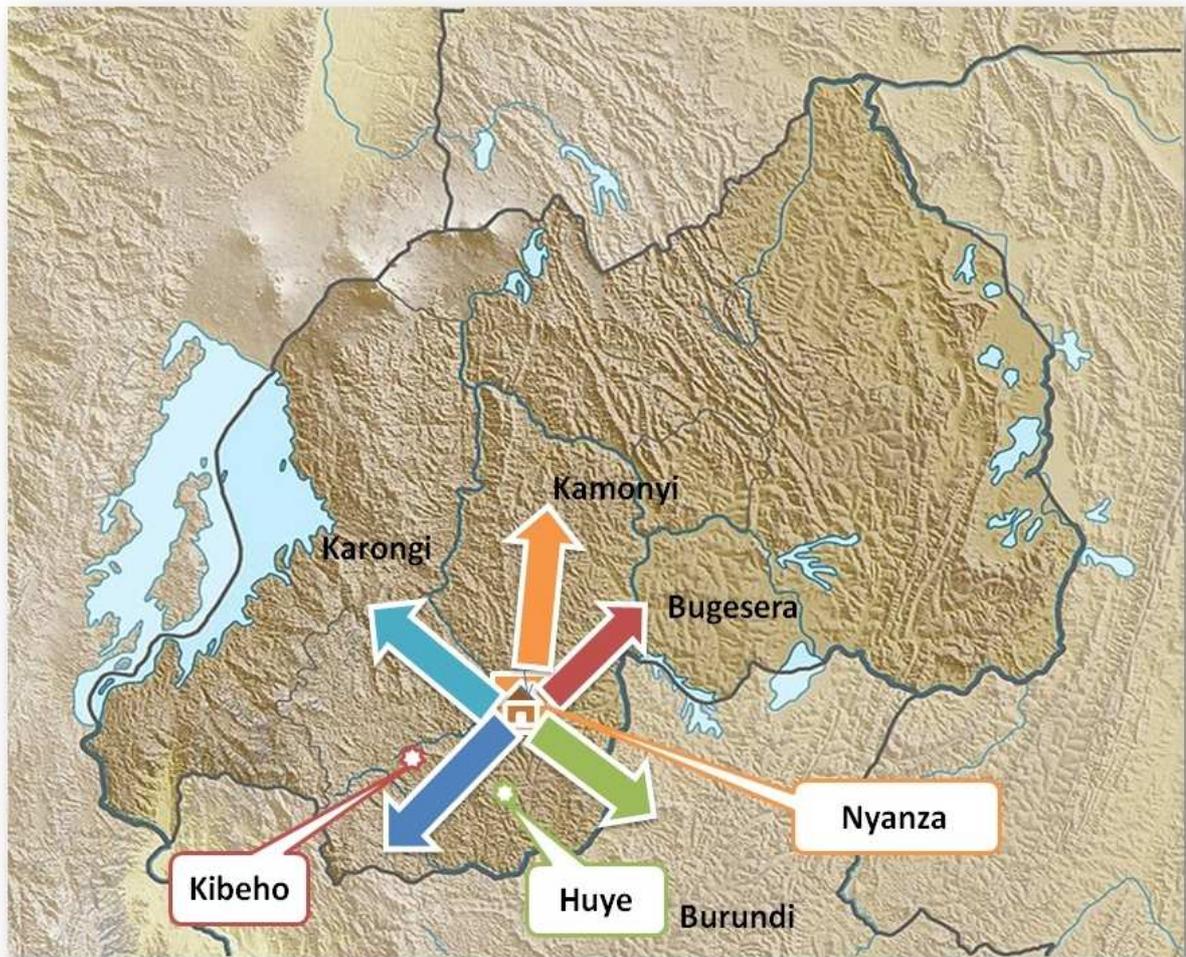
Source : M. N. I., Directeur du département technique d'une entreprise de média, Kigali, 2013.

Annexe 4 : Liste des radios et journaux (imprimés et en ligne) opérationnels en 2012 au Rwanda

N°	Radios	Journaux imprimés	Journaux sur web
1	Amazing Grace Radio	Amahoro	www.newtimes.co.rw
2	City Radio	Amani	www.igihe.com
3	Contact FM	East African Business Week	www.igitondo.com
4	Flash FM	Gasabo	www.umuseke.com
5	Isango Star	Goboka	www.ribino.com
6	Radio Izuba	Hope	www.greatlakesvoice.com
7	Radio Maria	Huguka	www.rnanews.com
8	Radio 10	Ibiyaga bigari	www.izuba.org
9	RC* Huye	Imanzi	www.imvano.com
10	RC Nyagatare	Impamo	www.isange.com
11	RC Musanze	Ingenzi	www.inyarwanda.com
12	RC Rubacu	Ishema	www.ruhagoyacu.com
13	RC Rusizi	Isimbi	www.zahabutimes.com
14	Radio Rwanda	Iwacu Africa	www.impanuro.net
15	Radio Salus	Izuba rirashe	www.umuryango.com
16	Sana Radio	Kinyamateka	www.ijabo.com
17	Umucyo Radio	Oasis Gazette	www.irebero.com
18	Voice of Africa	The New Times	www.umuganga.com
19	Voice of Hope	Imvaho Nshya	www.umurimo.com
20	BBC	La Nouvelle Relève	www.agasaro.com
21	RFI	Le Réveil	www.imbaraga.com
22	Voice of America	Rugali	www.jephou.rw
23	Deutsche Welle	Rushyashya	www.ukurikose.com
24	Radio Huguka	Rwanda Dispatch	www.kgltimes.com
25	Radio Isangano	Grands Lacs Hebdo	www.gukunda.com
26	Radio Ishingiro	The Rwanda Focus	www.agakiza.com
27	Authentic Radio	Umurinzi	www.ibishya.biz
28	Radio Inteko	Umusanzu	www.kigalitoday.com
29	Radio One	Umuseke	www.kigalisun.com
30	K FM	Umusingi	www.intsinzi.com
31	Magic Radio	Umwezi	www.ubugingo.com
32		Business Daily	
33		Ubumwe	
34		Hope Magazine	
35		The Chronicles	
36		Hobe Rwanda	
37		Celeb's Magazine	
38		Igihe	
39		Indatwa	
40		The Link Magazine	
41		TNBT Magazine	
42		Ijwi Newspaper	
43		Inzobe Magazine	

Source: Haut conseil des médias, Kigali, juin 2012. Adapté par l'auteur *RC: Radio Communautaire

Annexe 5 : Zone de couverture prévisible de *Rwanda Héritage FM*



Source : Google Maps, adaptation de l'auteur, septembre 2012

Annexe 6 : Indicatif sonore de *Rwanda Héritage FM* tel que conçu par l'auteur (voir CD)

